



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.84
22 novembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA QUATRE-VINGT-QUATRIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 20 novembre 1985, à 10 h 30

Président : M. de PINIES (Espagne)
puis : M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique)
(Vice-Président)

Question de Namibie [34] (suite) :

- a) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie
- b) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- c) Rapport du Secrétaire général
- d) Rapport de la Quatrième Commission
- e) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINT 34 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE NAMIBIE

- a) RAPPORT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE (A/40/24)
- b) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX (A/40/23 (Partie VI), A/AC.109/824, 825 et 826)
- c) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/40/687 et Add.1)
- d) RAPPORT DE LA QUATRIEME COMMISSION (A/40/882)
- e) PROJETS DE RESOLUTION (A/40/24 (Partie II), Chap. I)

M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :
Monsieur le Président, qu'il me soit permis, par votre intermédiaire, d'exprimer à la délégation colombienne nos sincères condoléances à l'occasion de la catastrophe dont a été victime la Colombie et qui se solde par la perte de milliers de vies et d'énormes pertes matérielles. Nous exprimons notre solidarité au peuple et au Gouvernement colombiens qui font face à une situation tragique.

Une fois de plus, l'Assemblée générale est saisie de la question de Namibie qui est devenue l'une des plus graves et des plus importantes questions de décolonisation auxquelles l'ONU est en butte. Alors qu'elle examine cette question, qui touche la paix et la sécurité internationales ainsi que le sort de la population du Territoire qui devrait occuper la place qui lui revient parmi les pays indépendants du monde, l'Assemblée générale ne peut que rappeler l'importance des positions de principes exprimées ici il y a quelques jours.

L'Assemblée générale a examiné la question de l'apartheid et souligné le lien entre cette question, l'occupation expansionniste de la Namibie par Pretoria et l'exportation en Namibie par le régime raciste de ses structures de l'apartheid ainsi que de ses pratiques de répression et de fragmentation.

Le débat général sur l'apartheid fait certes ressortir que la situation en Afrique australe subit des transformations et des changements qualitatifs en raison de la lutte des masses noires. Le régime d'apartheid est maintenant menacé et assiégé par ces masses qui l'ont ébranlé par les coups qu'elles continuent de porter à ses forces et à ses protecteurs.

La répression brutale de cette résistance héroïque n'est que l'expression de la terreur qui maintenant assaille les oppresseurs blancs et annonce une nouvelle phase dans la lutte épique qui se déroule entre les masses qui sont en train de briser leurs chaînes et la minorité spoliatrice avide de satisfaire uniquement ses intérêts égoïstes.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

L'union entre l'armée de libération combattante de Namibie et de larges couches de la population namibienne et sud-africaine a accompagné ce soulèvement en Afrique du Sud. Grâce à cette alliance contre l'ennemi commun, l'armée de libération de Namibie, appuyée par la révolution du peuple namibien, a infligé de lourdes pertes à l'ennemi, c'est-à-dire les occupants racistes, dont les effectifs ne sont pas inférieurs à 100 000 soldats. Cette évolution récente a de graves incidences sur l'avenir du régime expansionniste et tyrannique en Afrique du Sud et en Namibie ainsi que sur l'ensemble de la région sud-africaine.

L'un des premiers résultats ainsi obtenus est que l'initiative est passée de la minorité blanche aux masses populaires, notamment à la South West Africa People's Organization (SWAPO), ainsi qu'aux deux mouvements, l'African National Congress (ANC) et le Pan-Africanist Congress of Azania (PACA).

En s'intégrant à la lutte contre le même ennemi, les peuples de Namibie et d'Afrique du Sud ont provoqué l'évolution la plus importante intervenue sur la scène internationale africaine, ce qui entraînera de nouvelles conséquences et insufflera un dynamisme de grande portée en ce qui concerne le processus de décolonisation dans la région. Cette évolution fera sentir ses effets sur l'action qui sera entreprise à l'Organisation des Nations Unies ainsi que sur la nature et la qualité de la solidarité et de l'appui que toutes les masses persécutées doivent recevoir afin de pouvoir poursuivre la lutte pour la libération.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent tenir compte de cette évolution positive car elle contribue, notamment, à accélérer la marche vers la libération. En outre, la prise de décisions n'est plus le monopole des capitales des Etats occidentaux qui manoeuvrent en appuyant ouvertement et clandestinement Pretoria afin de frustrer les intérêts des peuples africains dans ces deux territoires. Cette initiative quant à la prise de décisions appartient maintenant aux peuples en lutte qui accèdent à leur autodétermination par leur lutte authentique, cette évolution devant trouver son expression claire et positive à l'Organisation des Nations Unies qui s'est engagée envers la cause de l'indépendance de la Namibie et de la lutte contre l'apartheid.

Cette évolution importante a, d'une part, ébranlé les concepts habituels des politiciens occidentaux tout en semant, d'autre part, la terreur sur les marchés financiers et dans les sphères d'influence des sociétés transnationales, dont la préoccupation primordiale est de sauver ce qui peut être sauvé de leurs richesses, privilèges et investissements, alors qu'ils oublient que des révolutions authentiques ne peuvent jamais contribuer à faire du peuple le dépositaire des

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

richesses accumulées grâce à son labeur et à la générosité de ses terres. La terre appartient à celui qui la cultive, les mines et les richesses populaires à la nation et la production à l'ensemble du peuple. Oui, la question de Namibie aurait pu être réglée par des moyens pacifiques en appliquant la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité qui énonce le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. La SWAPO a choisi des moyens pacifiques et a fait preuve d'une souplesse réfléchie, alors que l'Afrique du Sud a choisi de déformer, d'infléchir ou même de modifier cette décision. Elle s'est efforcée, grâce à ses partisans, d'éviter l'intervention dans cette affaire de l'Organisation des Nations Unies. Elle a eu recours à l'artifice appelé "couplage et parallélisme" et au stratagème de l'"engagement constructif" ainsi que de la "participation constructive active". Il ne s'agit là que de formules verbales et de politiques dilatoires visant à donner à l'Afrique du Sud suffisamment de temps pour étouffer, par des décisions militaires, les aspirations des peuples de la région, pour poursuivre le pillage de l'uranium, des diamants, du cuivre et des ressources pétrolières récemment découvertes, pour démembrer la Namibie et la diviser, pour imposer des dirigeants fantoches, pour annexer au territoire de l'Afrique du Sud des ports et des îles stratégiques et placer toutes ses installations au service des tentacules militaires et stratégiques de l'impérialisme mondial.

La politique "du parallélisme et du couplage", que les Etats-Unis proposent comme une demande irréversible, fait obstacle à l'indépendance de la Namibie et vise à imposer l'hégémonie à l'Angola en lutte, d'une part, tout en plaçant, d'autre part, celle-ci dans la sphère de l'influence militaire et économique des Etats-Unis. C'est pourquoi l'"engagement constructif" ne fait que consacrer la structure de l'apartheid sans laquelle le régime d'apartheid ne pourrait jamais maintenir sa domination et pratiquer intérieurement et extérieurement sa politique impitoyable.

Nous savons tous maintenant que la solution de la question de Namibie, qui était fort proche à la fin des années 70, est aujourd'hui plus éloignée que jamais depuis que Washington et Pretoria, dans leur intransigeance, ont assorti l'accession de la Namibie à l'indépendance - à supposer qu'ils étaient vraiment pour cette indépendance - de conditions que ni l'Organisation des Nations Unies ni la SWAPO ni toute autre partie ne peuvent accepter car elles sont liées au droit de l'Angola indépendant dont le territoire est occupé en partie par l'Afrique du Sud. En outre, l'Afrique du Sud croit qu'en ayant mis en place un gouvernement

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

provisoire fantoche en Namibie, elle peut exclure la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, qui est la partie principale aux négociations, ce qui constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

L'échec des négociations de Lusaka n'a fait qu'apporter une preuve supplémentaire de la malfaisance des visées de Pretoria qui est hostile au plan de paix.

Bien que nous placions nos espoirs sur la capacité des forces révolutionnaires en Azanie et en Namibie de poursuivre la lutte par tous les moyens pour obtenir la victoire, nous sommes conscients du fait que la route sera longue et que les sacrifices seront, certes, énormes. Nous savons, en effet, que le régime raciste et les principales puissances occidentales, notamment les Etats-Unis et d'autres pays, y compris Israël, qui lui donnent leur appui, n'abandonneront pas leurs intérêts stratégiques et matériels tant qu'ils ne seront pas convaincus que le prix à payer pour rester dans ce pays sera plus élevé que celui à payer pour le quitter.

Nous tenons à réaffirmer ici que nos frères africains feront avorter la campagne de propagande qui veut faire détacher cette lutte de son contexte colonialiste et l'inscrire dans le contexte des relations Est-Ouest et que les Etats-Unis cherchent à exploiter au service de leur stratégie mondiale, alors que nous savons tous que le problème colonial se pose dès l'arrivée des premiers colons et que les guerres menées par les Blancs il y a un siècle afin d'exterminer les populations autochtones correspondent aux guerres menées par les Etats-Unis contre les populations autochtones indiennes en Amérique.

Ce qui est gravement préoccupant, c'est que les Etats-Unis s'efforcent d'élargir le domaine de leur agression contre les peuples d'Afrique et de durcir la notion de "couplage". Les moyens d'information américains en ont fait état à propos de la mise en oeuvre par l'Administration, au début de ce mois, d'un plan visant à déstabiliser et renverser le régime en Angola.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Joseph Harsch a exposé ce plan dans un article publié dans The Christian Science Monitor du 15 novembre dernier, où il fait la preuve que le Gouvernement américain a déjà pris cette décision par laquelle il s'arroge le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre pays, en apportant son soutien à l'UNITA, une organisation que le gouvernement blanc d'Afrique du Sud entraîne, finance et dirige depuis l'accession de l'Angola à l'indépendance, en 1975. Harsch poursuit en disant qu'à la suite de la déclaration faite ce mois-ci par le Département d'Etat (L'orateur cite en anglais)

"Des éléments politiques conservateurs de Washington ont entamé une campagne en faveur de l'arrêt des négociations en octroyant une aide à la fois ouverte et clandestine à l'UNITA. Le républicain Jack Kemp, de New York, et le démocrate Claude Pepper, de la Floride, ont présenté des projets de loi visant à fournir une aide 'non létale' aux forces de Savimbi. D'autres projets de loi en suspens octroieront une assistance militaire. Le Directeur de la CIA, William Casey, et le Secrétaire d'Etat à la défense, Caspar Weinberger, favoriseraient officieusement une aide clandestine."

(L'orateur poursuit en arabe)

Cette déclaration est en contradiction flagrante avec la résolution 574 (1985) du Conseil de sécurité, adoptée le 7 octobre dernier, lorsque le Conseil a, pour la troisième fois, condamné l'Afrique du Sud pour avoir commis un troisième acte d'agression contre l'Angola depuis juin dernier. Ce raid aérien a entraîné la mort de plus de 65 personnes. Le Conseil a condamné cet acte d'agression et demandé à l'Afrique du Sud qu'elle retire immédiatement et inconditionnellement ses forces de l'Angola. Les Etats-Unis se sont abstenus lors du vote sur un paragraphe du projet de résolution qui demandait aux Etats Membres d'aider l'Angola à renforcer son potentiel militaire pour lui permettre de faire face aux agressions de plus en plus fréquentes de l'Afrique du Sud. Devant le Conseil de sécurité, le représentant des Etats-Unis a déclaré ce qui suit :

(L'orateur cite en anglais)

"L'Angola a besoin de paix et non de troupes étrangères, d'intervention étrangère et d'armes importées." (S/PV.2617, p. 51)

(L'orateur poursuit en arabe)

Comment pouvons-nous concilier une telle déclaration avec celle du Département d'Etat rapportée dans l'article que je viens de citer? Les Etats-Unis ont-ils le droit d'intervenir dans les affaires intérieures de l'Angola et d'en renverser le régime par l'intermédiaire de Savembi? Est-ce là une façon légitime de procéder

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

parce que c'est ce que l'Afrique du Sud recherche ou est-ce que la décolonisation de la Namibie est illégitime? A la lumière de cette déclaration, on ne peut que tirer la conclusion suivante : les Etats-Unis supportent le fardeau militaire de l'Afrique du Sud en Angola et font obstacle à l'accession de la Namibie à l'indépendance et ce, conformément à leur politique d'engagement constructif. Ne s'agit-il pas là d'une assistance apportée aux éléments hostiles au régime en place en Angola et destinée à leur permettre d'étouffer et de réprimer les populations en lutte d'Afrique du Sud.

L'hypocrisie des Etats-Unis est comparable à celle du représentant de l'entité sioniste, qui a trompé l'Assemblée, le 30 octobre dernier, quant à la nature raciste et colonialiste d'Israël. Il a commencé par rappeler l'assistance octroyée par son pays à nos collègues africains, laquelle provient directement de la poche du contribuable américain. Il a comparé d'une façon parfaitement ridicule le mouvement sioniste aux mouvements africains. Le représentant d'un des Etats de première ligne ne pouvait mieux répondre à cette allégation qu'en plaçant au Conseil de sécurité, Israël et l'Afrique du Sud sur un pied d'égalité. Après l'attaque la plus récente perpétrée contre l'Angola, il a déclaré :

(L'orateur cite en anglais)

"L'agression est aussi importante et nécessaire à leur existence que l'oxygène aux êtres humains." (S/PV.2616, p. 13)

(L'orateur poursuit en arabe)

Nul n'est besoin de revenir sur la nature d'Israël, son racisme et son rôle subversif dans la région arabe et contre les pays africains. Les rapports des Nations Unies sur l'apartheid et la Namibie, dont la teneur s'appuie sur des sources occidentales, montrent à l'évidence qu'il existe des liens étroits entre l'Afrique du Sud et Israël. Ces rapports contiennent une multitude de renseignements sur "les relations spéciales" qui existent entre Pretoria et Tel-Aviv. Dans un rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, il est dit :

"presque toutes les armes produites récemment par l'ARMSCOR sont d'inspiration israélienne. Ces deux pays produisent en coopération une nouvelle génération de chars, un avion de chasse révolutionnaire, des navires et des sous-marins ainsi que de l'artillerie et des armes légères. Des savants israéliens spécialisés dans la défense sont détachés en Afrique du Sud. Les entreprises industrielles sud-africaines recrutent des travailleurs israéliens, en

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

particulier des spécialistes de l'électronique, de l'informatique et de l'ingénierie. A tout moment, plusieurs centaines de Sud-Africains se trouvent en Israël où ils s'entraînent aux systèmes d'armes, à la stratégie militaire et à la guerre anti-insurrectionnelle. Des experts israéliens de la 'guerre antiterroriste' entraînent des forces de la défense sud-africaine ainsi que la police sud-africaine. En outre, Israël a fourni à l'Afrique du Sud le matériel électronique le plus récent pour ses avions de chasse et ses forces au sol." (A/AC.131/179, par. 60)

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a condamné ces liens particuliers, au paragraphe 26 de son rapport daté du 13 juin 1985 (A/40/375). Cette condamnation englobe leur coopération dans les domaines politique, économique et militaire. Israël, qui est l'un des sept plus grands producteurs d'armes dans le monde, fournit à l'Afrique du Sud tous types d'armes, y compris des armes de destruction massive. Dans la revue The Economist, de juillet dernier, il est dit : (L'orateur cite en anglais)

"Il n'arrive pas souvent à Israël de se complaire dans son impopularité auprès des amis arabes du tiers monde, mais cela lui garantit au moins des marchés mirobolants avec l'Afrique du Sud, Taïwan et certains pays d'Amérique latine."

(L'orateur poursuit en arabe)

Quant aux différents types d'armes que l'Afrique du Sud reçoit d'Israël, il s'agit selon cet article :

(L'orateur cite en anglais)

"d'avions Dagger, de patrouilleurs de type Dabur, de missiles Gabriel, de mines, de petites bombes pour les chasseurs A-4. Au moins 36 Kfirs, pour un montant d'un peu plus de 430 millions de dollars, ont été vendus à l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud achète des Reshefs, équipés de canons italiens, des Gabriels, des Merkavas, des hélicoptères biplace de type Scorpion et des patrouilleurs Aliya."

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

L'occupation de la Palestine, des hauteurs du Golan et de certaines parties du Sud-Liban par Israël et la similitude des pratiques de répression des deux régimes racistes confirment que nous avons bien là les deux faces d'une même médaille. La lutte du peuple namibien est étroitement liée à la tendance de l'Afrique du Sud à l'expansion au détriment des Etats voisins et des Etats de première ligne, tout cela avec la coopération des pays occidentaux développés. De même, la lutte du peuple palestinien est le résultat des politiques impérialistes qui se servent de l'hégémonie israélienne comme d'un fer de lance pour réaliser leurs objectifs de domination de notre région.

Les pays non alignés, lors de leur Réunion ministérielle extraordinaire convoquée à New Delhi du 19 au 21 avril 1985 pour étudier la question de Namibie, ont classé Israël à l'endroit qui lui convient dans le groupe impérialiste lorsque le Bureau de coordination des pays non alignés a affirmé :

"Le Bureau a noté avec une grave préoccupation l'escalade de la collaboration entre les régimes racistes de Tel Aviv et de Pretoria. Il a noté que ces deux régimes adoptaient des mesures d'agression analogues du type "Iron Fist policy" et "Hot Pursuit" contre les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie, ainsi que de Palestine, du Sud-Liban et d'autres territoires arabes occupés par Israël. Il a condamné en outre la persistance avec laquelle ces deux régimes poursuivent et intensifient leur collaboration dans les domaines politique, économique, militaire et nucléaire, vu que cette collaboration constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales."

(A/40/307, par. 37)

Si nous voulons mettre un terme à l'agression de l'apartheid contre la Namibie, nous devons, de toute urgence, faire en sorte que le Conseil de sécurité applique sa résolution 435 (1978), imposer des sanctions obligatoires globales, conformément au Chapitre VII de la Charte, renforcer les mesures de boycottage à l'encontre de l'Afrique du Sud comme l'exigent les résolutions de l'Assemblée générale et des autres instances et appuyer pleinement la lutte de la SWAPO, y compris la lutte armée, pour libérer la Namibie. Il convient que ces mesures soient coordonnées car il est impossible d'obliger le régime de Pretoria à se retirer de tous les territoires de la Namibie à moins de multiplier les moyens de lutte nationale, africaine et internationale pour liquider le colonialisme en Namibie.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

A cet égard, nous appuyons le plan de renforcement de l'action internationale en vue de réaliser l'indépendance namibienne qui figure dans le document A/AC.131/191, comme nous confirmons la décision prise par les pays non alignés lors de leur réunion de Luanda concernant la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité pour imposer des sanctions collectives et obligatoires, conformément au Chapitre VII de la Charte au cas où Pretoria ne se conformerait pas aux dispositions de la résolution 566 (1985) du Conseil de sécurité. Mais cette résolution a subi dernièrement un échec dramatique en raison du veto américain opposé au projet de résolution soumis par le Groupe des pays non alignés au Conseil de sécurité le 15 novembre 1985 (document S/17633). Les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont de nouveau abusé de leur droit de veto contre ce projet qui impose des sanctions sélectives et obligatoires à l'Afrique du Sud, prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et qui est en harmonie avec la responsabilité qu'a le Conseil de sécurité de sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Au nombre de ces sanctions, l'on trouve l'embargo sur le pétrole; l'embargo sur les armes; l'interdiction de faire de nouveaux investissements en Afrique du Sud et en Namibie; l'annulation de toutes garanties de crédit à l'exportation pour les exportations de produits destinés à l'Afrique du Sud et la Namibie; l'interdiction d'importer de l'uranium provenant de la Namibie ou de l'Afrique du Sud; et d'autres sanctions sélectives.

Ces deux pays ont jeté bas le masque. Ils ont préféré que se poursuive la colonisation de la Namibie et son occupation en violation de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Ils s'efforcent ainsi d'aider l'Afrique du Sud à éluder ses responsabilités pour ce qui est de l'exécution du Plan de paix des Nations Unies pour la Namibie. Nous pensons que ce double veto entraînera une recrudescence de la sauvagerie raciste contre les deux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie et affectera le processus de paix souhaité par la communauté internationale.

La République arabe syrienne ne se laisse pas intimider par les menaces proférées par les milieux impérialistes pour empêcher les Etats d'exercer leurs droits et de s'acquitter de leurs engagements lorsqu'ils traitent des problèmes du colonialisme car éliminer le colonialisme est bien un devoir et une obligation.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Les faits nous commandent de prendre des mesures plus rigoureuses encore pour renforcer l'action internationale et donner davantage notre appui au peuple de Namibie en lutte, à son mouvement de libération - la SWAPO - et aux pays africains menacés. Nous ne pouvons que rejeter sur les Etats occidentaux, au nombre desquels les Etats-Unis d'Amérique et Israël, la responsabilité de faire obstacle à l'application des résolutions des Nations Unies. Taire un crime c'est s'en rendre complice et cacher l'identité du criminel c'est contribuer à son acquittement. Nous n'épargnerons aucun effort pour offrir tout l'appui possible et nécessaire à la SWAPO et au peuple namibien pour que celui-ci accède à l'indépendance sur son territoire national unifié. Nous sommes convaincus que notre lutte contre le sionisme représente une contribution à la lutte contre l'apartheid, l'autre visage du colonialisme appuyé par l'impérialisme. Les terroristes ne sont autres que ceux qui s'opposent par la répression aux aspirations des peuples à la liberté, à l'indépendance, à l'égalité et à la justice.

Je terminerai à saluant les efforts déployés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et ses organes subsidiaires. Nous appuyons pleinement chacune des recommandations faites par le Conseil dans le document A/AC.131/L.328.

M. CESAR (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : En cette année placée sous le signe du quarantième anniversaire de la création de notre organisation, nous célébrons les nombreux succès remportés par les Nations Unies depuis leur fondation. Au cours de la session solennelle qui a eu lieu récemment à l'Assemblée générale, un certain nombre d'orateurs se sont félicités en particulier des activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est du plein exercice du droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Ces activités des Nations Unies ont eu également une influence considérable sur le nombre des Membres de notre organisation, qui a triplé depuis la création de l'Organisation.

La Tchécoslovaquie, l'un des Membres fondateurs des Nations Unies, constate avec regret que la Namibie souveraine et indépendante n'occupe pas encore la place qui lui revient de droit parmi les Etats Membres des Nations Unies. Notre organisation examine la question namibienne depuis 1946, c'est-à-dire pratiquement depuis sa fondation. Il y aura 20 ans l'année prochaine que l'Assemblée générale, dans sa résolution 2165 (XXI), a révoqué le mandat de la République sud-africaine sur la Namibie et déclaré illégale la présence de l'Afrique du Sud dans ce territoire. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées demandant la cessation inconditionnelle de l'occupation illégale et de la colonisation de la Namibie. Si ces exigences étaient respectées, on aurait résolu l'un des problèmes les plus importants du continent africain.

A cet égard, on indique, dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, la voie réaliste qu'il faudrait suivre pour parvenir à cet objectif par des moyens exclusivement pacifiques. Mais malgré toutes ces mesures, le peuple namibien n'a pas recouvré la liberté. Il y a 100 000 hommes de troupe sud-africains sur le territoire namibien. Depuis 13 ans, l'état d'urgence est appliqué sur plus des deux tiers du territoire. Le régime de Pretoria exerce une répression monstrueuse sur la population civile. Il tue les combattants de la liberté et de l'indépendance. Il maintient en prison de nombreux dirigeants politiques et partisans de la SWAPO. Il torture les patriotes incarcérés. Voilà les méthodes utilisées par le régime raciste de l'apartheid pour réprimer le vaste mouvement de libération nationale du peuple de la Namibie.

Ni la forte concentration de troupes sud-africaines en Namibie, ni les actes de brutalité ou d'oppression perpétrés par les forces d'occupation du régime de Pretoria ne sont venus à bout de la volonté du peuple namibien

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

d'acquérir la liberté et d'accéder à l'indépendance. Ils n'en triompheront pas. Ces mesures répressives n'ont pas davantage étouffé - ne peuvent pas étouffer - la lutte de la South West Africa's People Organization, seul représentant légitime du peuple namibien.

Le secrétaire général de la SWAPO, Toivo ja Toivo, a déclaré, ici même, il y a deux jours, que la SWAPO intensifiera davantage encore sa lutte tant qu'elle n'aura pas libéré son pays, son peuple et ses ressources naturelles.

Pour quelles raisons les racistes de Prétoria ont-ils recours à tous les moyens possibles pour maintenir leur domination en Namibie? Le territoire de la Namibie revêt une importance non négligeable à bien des égards pour l'essor économique de l'Afrique du Sud. Le pillage éhonté des ressources naturelles du pays et l'exploitation de la population contribuent considérablement à subventionner l'économie sud-africaine et à financer les visées agressives des dirigeants de Pretoria. Pour le régime raciste de l'apartheid, la Namibie est une source de nombreuses matières premières importantes; le plomb, le cuivre, le zinc, le wolfram, l'uranium, le minerai de fer sont largement exploités et l'extraction des diamants est source de revenus considérables pour l'Afrique du Sud. Le régime de Pretoria se sert également du territoire de la Namibie comme centre d'instruction et polygone d'essai pour de nouveaux types d'armes. Depuis le territoire de la Namibie, le régime lance des actes d'agression contre les Etats africains indépendants voisins, notamment contre l'Angola. Cette année, le Conseil de sécurité a dû se réunir par deux fois pour examiner les menées agressives de l'Afrique du Sud contre ce pays.

En outre le territoire de la Namibie sert de refuge aux bandes contre-révolutionnaires de l'UNITA. C'est pourquoi l'Afrique du Sud refuse d'octroyer l'indépendance au peuple namibien et de se conformer à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Pour repousser la fin inévitable de sa domination coloniale en Namibie, le régime sud-africain continue de mener une politique injustifiable en essayant de lier l'octroi de l'indépendance à la Namibie à la question de la présence en Angola de troupes cubaines, qui s'y trouvent à la demande du Gouvernement angolais pour protéger l'Angola des attaques sud-africaines. Cette politique n'est rien d'autre qu'une ingérence intolérable de l'Afrique du Sud dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, l'Angola.

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

La dernière tentative des racistes sud-africains pour imposer une solution néo-coloniale à la question namibienne a consisté à installer un gouvernement fantoche à Windhoek. Il n'est donc pas étonnant que le représentant légitime du peuple namibien, la SWAPO, ait rejeté catégoriquement cette manoeuvre du régime de Pretoria.

Notre délégation estime que la mise en place du prétendu gouvernement provisoire, pour essayer de régler le problème en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies, d'imposer à la Namibie une forme néo-colonialiste d'indépendance et d'exclure la SWAPO de la solution du problème de l'avenir de la Namibie, est inacceptable.

Le régime raciste de l'apartheid sud-africain ne pourrait poursuivre son occupation illégale de la Namibie et sa politique d'agression, ni fouler aux pieds ouvertement les normes du droit international, la Charte des Nations Unies et leurs résolutions pertinentes, sans l'aide diplomatique, politique, stratégique, militaire et économique des Etats-Unis d'Amérique, de certains Etats occidentaux et d'Israël. Pour les Etats impérialistes, l'Afrique du Sud continue, comme par le passé, d'être leur principal bastion en Afrique australe et leur principal partenaire militaire et politique direct. Ainsi, l'Afrique du Sud est le principal fournisseur de matières premières stratégiques des Etats-Unis. Sur le territoire de l'Afrique du Sud et de la Namibie, plus de 500 monopoles américains poursuivent leurs activités. En violation de la résolution 418 (1977), qui interdit la vente à l'Afrique du Sud d'armes et de technologie militaire, les sociétés américaines, au cours des 10 dernières années seulement, ont fourni à ce pays des armes et du matériel militaire s'élevant à 500 millions de dollars au moins. Les sociétés américaines ont aidé l'Afrique du Sud à mettre sur pied son industrie militaire. Près de Johannesburg, une usine d'aviation importante a été construite et fonctionne sous licence américaine. La coopération avec l'Afrique du Sud, dans le domaine nucléaire, a pris une dimension extrêmement dangereuse. Washington, en même temps, s'efforce, dans une certaine mesure, d'amener le régime de Pretoria à coopérer avec l'OTAN, ainsi qu'en témoigne le transfert de la base militaire de Simonstown, mise à la disposition de ce bloc.

Il convient de rappeler également les contacts personnels établis entre les Etats impérialistes et le régime de l'apartheid dans d'autres domaines, notamment la culture et les sports. L'ampleur de cette coopération est régulièrement mentionnée dans les documents publiés par les Nations Unies.

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

Les Etats-Unis et leurs principaux alliés condamnent du bout des lèvres l'apartheid et l'occupation de la Namibie par le régime sud-africain. Ils sont contraints de le faire, du fait de l'opposition ferme de la communauté internationale. Ils présentent la politique dite d'"engagement constructif" comme si elle devait, selon eux, mener à l'élimination de l'apartheid et à l'indépendance de la Namibie. Ils se félicitent des réformes superficielles du régime de l'apartheid, de la "solution sud-africaine" du problème namibien, présentés comme un effort pacifique du régime de Pretoria, s'efforçant, par là même, de créer l'illusion que le régime a acquis un caractère pacifique, grâce à l'Administration américaine actuelle.

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

Il y a quelques jours, deux alliés des racistes sud-africains, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, ont montré leur véritable attitude. Grâce à l'utilisation du veto, ils ont empêché l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet de résolution qui non seulement condamnait une fois de plus le régime de Pretoria, mais contenait en même temps des sanctions économiques efficaces, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Il est tout fait illogique d'affirmer que les sanctions économiques obligatoires porteraient préjudice aux peuples sud-africain et namibien eux-mêmes. Ceux qui en souffriraient, ceux qui en pâtiraient, sont ceux qui font obstacle à l'exercice par le peuple namibien de son droit à l'autodétermination. La position des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne est une preuve convaincante que les bénéfices qu'ils perçoivent de leur coopération économique avec l'Afrique du Sud ont pour eux une importance beaucoup plus grande que les intérêts des peuples opprimés. Les droits de l'homme, la lutte pour la liberté et l'indépendance dont ils aiment tant se faire les champions à l'occasion, sont, dans ce cas, passés sous silence.

Nous n'appuyons pas cette politique des Etats impérialistes à l'égard du régime de Pretoria. La position de principe de la République socialiste de Tchécoslovaquie et des autres Etats socialistes a été énoncée dans une déclaration adoptée le 23 octobre à Sofia lors de la Conférence du Comité consultatif politique des Etats membres du Pacte de Varsovie :

"Lors de l'examen de la situation en Afrique australe, on a exprimé l'appui en faveur de la lutte désintéressée du peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, pour la liberté et l'indépendance de son pays; on a également souligné la nécessité d'octroyer immédiatement l'indépendance à la Namibie. Les participants à la Conférence ont condamné fermement la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, les répressions massives perpétrées contre la population africaine autochtone et insisté pour qu'il soit mis fin à toute aide au régime raciste de Pretoria. Ils ont exigé qu'il soit mis fin aux actes d'agression, à l'ingérence et à l'intervention militaire des forces impérialistes contre l'Angola et les autres Etats de l'Afrique australe."

La République socialiste tchécoslovaque se félicite des travaux et des conclusions du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui indique la voie à suivre pour mettre fin immédiatement et sans condition à l'occupation illégale de la Namibie et pour assurer le respect du droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance, sur la base du maintien de l'unité et de

M. Cesar (Tchécoslovaquie)

l'intégrité territoriale de la Namibie, y compris Walvis Bay et les îles qui se trouvent au large de la Namibie. Nous appuyons fermement et par tous les moyens la lutte courageuse du peuple namibien sous la direction de la SWAPO, son seul représentant authentique et légitime. Nous considérons que la fin des crimes perpétrés contre les Namibiens et la garantie d'une véritable indépendance à la Namibie constituent une tâche extrêmement importante dont la réalisation ne peut attendre plus longtemps.

M. MOUSHOUTAS (Chypre) (interprétation de l'anglais) : Alors que nous nous réunissons à l'occasion du quarantième anniversaire des Nations Unies et du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux afin d'examiner des questions coloniales telles que le problème de Namibie, nous ne pouvons que conclure qu'en dépit des grands progrès accomplis par les Nations Unies en matière de décolonisation, il y a encore beaucoup à faire et que la tâche qui nous a été confiée, à savoir aider les peuples coloniaux à accéder à l'indépendance et à la liberté, est à la fois lourde et urgente.

Il y a presque deux décennies, aux termes de sa résolution 2145 (XXI) de 1966, l'Assemblée générale a décidé de révoquer le mandat de l'Afrique du Sud sur le territoire de la Namibie. Elle a déclaré que le maintien de la présence de l'Afrique du Sud dans le territoire est illégal et a placé la Namibie sous la responsabilité directe des Nations Unies. L'année suivante, aux termes de la résolution 2248 (S-V) de l'Assemblée générale, l'administration du territoire a été confiée, jusqu'à l'indépendance complète, au Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Depuis lors, l'Afrique du Sud a refusé de reconnaître l'autorité de l'Organisation des Nations Unies sur la Namibie et a rejeté avec mépris tous les appels lancés par cette organisation, le Mouvement des non-alignés et l'Organisation de l'unité africaine en faveur de l'indépendance immédiate du territoire.

Qui plus est, ayant intensifié, d'une part, sa politique de répression à l'intérieur de la Namibie, l'Afrique du Sud utilise, d'autre part, le territoire comme un tremplin pour mener des opérations militaires et lancer de nombreux actes d'agression contre ses voisins, notamment la République populaire d'Angola.

En même temps, le pillage des ressources de la Namibie se poursuit sans relâche, en dépit de la promulgation du décret NO 1 du Conseil pour la Namibie.

M. Moushoutas (Chypre)

Le mépris du régime de Pretoria pour la communauté internationale et le droit international se manifeste encore plus clairement dans ses actes de déstabilisation, de subversion et d'agression, dont le but est de neutraliser ceux qui s'opposent à son occupation illégale de la Namibie et à son système d'apartheid.

Prenant conscience de ses obligations, la communauté internationale a donné un rare exemple d'unité à l'égard d'un problème international important en adoptant un programme d'action qui fournit la seule solution acceptable au problème de Namibie. C'est donc au seul régime d'Afrique du Sud qu'incombe la responsabilité de sa non-application. Nous sommes encouragés par la résolution du Conseil de sécurité du 26 juillet de cette année qui est un pas dans la bonne direction.

Nous sommes encouragés de voir que le peuple namibien est plus résolu que jamais auparavant à poursuivre sa lutte pour la liberté et la dignité humaine. En outre, la communauté internationale prend de plus en plus conscience de la juste cause du peuple namibien et y participe de plus en plus pour contraindre l'Afrique du Sud à se retirer de la Namibie. L'appui moral et matériel de la communauté internationale au peuple namibien, notamment aux Etats de première ligne et au seul représentant légitime du peuple namibien, la SWAPO, montre que la communauté mondiale a renforcé sa détermination et sa solidarité, car nous sommes tous solidaires. Ce qui se passe en Namibie nous concerne tous. Les principes qui sont refusés au peuple de Namibie sont des principes qui sont refusés à nos peuples respectifs car la liberté est universelle et indivisible.

La poursuite de l'occupation de la Namibie, qui va à l'encontre des résolutions solennelles de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité, représente un affront pour l'humanité tout entière. Le fait que le peuple namibien est toujours soumis au colonialisme et au racisme institutionnalisé, constitue une grave injustice et un déni arrogant des valeurs humaines que nous chérissons tous. Cependant, cette arrogance doit être attribuée en partie à nos propres échecs en tant que membres d'une organisation mondiale dont la responsabilité première est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Avons-nous fait tout ce que nous pouvions faire pour le peuple de Namibie? Ou avons-nous permis aux forces d'agression de l'emporter sur les principes de liberté, de paix et de justice du fait que notre organisation est incapable d'appliquer ses décisions solennelles, fonction si importante pour son succès?

M. Moushoutas (Chypre)

Pour préserver l'autorité, le prestige et l'utilité de l'Organisation des Nations Unies, et pour écarter la menace contre la paix et la sécurité internationales que constitue l'utilisation par les Sud-Africains du territoire comme tremplin pour lancer des agressions, il faut que le Conseil de sécurité envisage d'imposer immédiatement des sanctions globales et obligatoires à l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ces sanctions sont appropriées et si elles sont appliquées par tous elles pourraient être vraiment efficaces. Les sanctions s'imposent tout particulièrement en tant que contribution au règlement pacifique de ce grave problème et à la cessation de la politique d'apartheid.

M. Moushoutas (Chypre)

La question du "couplage" introduite par le régime de l'Afrique du Sud est étrangère à la lettre et à l'esprit de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. La question dont nous sommes saisis est un cas très clair de décolonisation, ainsi que le disait le président Kyprianou, et en tant que telle ne devrait en aucune façon être liée à des considérations extrinsèques dans la région.

L'Afrique du Sud est seule responsable de l'impasse à laquelle nous avons abouti en ce qui concerne l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui constitue la seule base internationalement acceptable pour une transition pacifique vers l'indépendance. Le peuple de Namibie doit pouvoir concrétiser ses aspirations légitimes et exercer ses droits inaliénables. Il doit être libéré le plus rapidement possible du colonialisme, de l'oppression et du racisme, la communauté mondiale, et notamment le Groupe de contact occidental, pouvant encore jouer un rôle très important à cet égard.

Nous appuyons entièrement la lutte de libération du peuple namibien pour accéder à l'autodétermination dans un pays uni, qui comprendrait également Walvis Bay, les îles Pingouin et autres îles adjacentes, conformément aux résolutions des Nations Unies et aux déclarations du Mouvement des non-alignés, et nous réaffirmons notre foi toujours vive dans l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Chypre s'enorgueillit d'appartenir au Conseil des Nations Unies pour la Namibie, tout en n'ignorant nullement les grandes responsabilités et obligations que cet honneur implique. Pour cette raison, en dépit de nos dimensions restreintes et de nos maigres ressources, et en dépit de l'occupation et du déracinement de notre propre peuple, nous continuons à déployer tous les efforts possibles, y compris des contributions aux divers fonds des Nations Unies pour la Namibie, afin de permettre au peuple héroïque de la Namibie de réaliser ses justes aspirations. A cet égard, nous sommes fermement convaincus que ce dont il a le plus besoin, c'est d'une assistance matérielle, financière et autre, plutôt que de la répétition de nos sentiments d'indignation ou de condamnation de l'apartheid.

Nous faisons entièrement nôtre le Document final de Vienne et la déclaration des pays non alignés à Luanda sur la question de Namibie, et nous condamnons la mise en place en Namibie d'un prétendu gouvernement, en violation de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

M. Moushoutas (Chypre)

Nous réaffirmons notre entier soutien au Conseil des Nations Unies pour la Namibie en tant qu'Autorité administrante légale du territoire jusqu'à l'indépendance, et nous réitérons notre appui en faveur de la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Namibie en 1986 et d'une conférence consultative internationale en Namibie, pas plus tard qu'en mai 1986.

M. AL-NAJJAR (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : A la fin de l'année 1985, 100 ans se seront écoulés depuis la Conférence de Berlin, là où s'est faite la division colonialiste du continent africain et où a commencé la domination colonialiste sur la Namibie. Au cours de la célébration du quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, nous avons entendu des discours de plus de 70 chefs d'Etat ou de gouvernement, ayant tous condamné le colonialisme et rejeté ses nouvelles et ses anciennes méthodes. Nous avons également écouté tous ceux qui ont participé à la célébration de la fondation de notre organisation lorsqu'ils ont énuméré les succès et les échecs des Nations Unies. Ils ont été unanimes à reconnaître que le reflux de la marée déclarer que la disparition du colonialisme dans de nombreuses parties du monde était parmi les réalisations les plus importantes des Nations Unies. Cependant, la question de Namibie reste à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ainsi qu'elle l'a été depuis la première session en 1946, en dépit de l'adoption de la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale, du 27 octobre 1968, qui déclarait mettre fin au mandat du Gouvernement raciste sud-africain sur le territoire namibien et proclamait le caractère illégitime de l'occupation persistante du territoire. Elle plaçait également l'ensemble du territoire namibien sous la responsabilité directe de l'Organisation des Nations Unies.

Maintenant que nous examinons la situation en Namibie, nous croyons que nous devrions la considérer comme une question de colonialisme et qu'elle devrait être analysée et réglée en conséquence, car placer le problème hors de ce cadre et dans le cadre des relations Est-Ouest équivaudrait à falsifier entièrement sa nature réelle. Cela contribuerait également à accroître les difficultés qui font obstacle à l'établissement de la paix et de la sécurité en Afrique australe.

Les tentatives désespérées du Gouvernement raciste d'Afrique du Sud pour trouver un règlement intérieur, pour effectuer des réformes de pure forme et falsifier la constitution ne seront pas suffisantes pour résoudre cette tragédie. La solution idéale réside dans la réalisation des aspirations et des

M. Al-Najjar (Emirats arabes unis)

requêtes du peuple namibien telles qu'exprimées en toutes occasions et à toutes les conférences par la South West Africa People's Organization (SWAPO), seul représentant légitime du peuple namibien. Elle réside aussi dans l'application du plan des Nations Unies pour la libération de la Namibie, tel qu'il apparaît dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, du 29 septembre 1978. Cette résolution est la seule base pour mettre fin au régime illégal en Namibie par des moyens pacifiques. Le peuple namibien, par son seul représentant, la SWAPO, a déclaré apporter son plein appui à cette résolution et à d'autres résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur cette question.

Les véritables obstacles à l'application de la résolution du Conseil de sécurité sont d'abord l'absence de volonté politique de la part de certaines grandes puissances. Mais il n'y a pas que cela : en fait il y a aussi l'utilisation arbitraire du droit de veto au Conseil de sécurité, au bénéfice du Gouvernement raciste de Pretoria. La Conférence de Yalta, en février 1945, affirmait que les membres permanents du Conseil de sécurité ne devraient pas avoir à recourir au droit de veto dans le règlement des différends. En dépit de cela, nous voyons certains Etats parmi les plus importants continuer à faire usage du droit de veto chaque fois que les questions de Namibie ou de Palestine sont soumises au Conseil de sécurité.

Le fait que les Nations Unies n'aient pas réussi à appliquer leurs résolutions ne provient pas de leur structure : il provient de l'absence de volonté politique de la part de certains pays industrialisés en vue d'obliger l'Afrique du Sud à se soumettre aux exigences de la communauté internationale telles qu'elles ont été exprimées dans bon nombre de résolutions du Conseil de sécurité, en particulier dans la résolution 435 du 29 septembre 1978.

M. Al-Najjar (Emirats arabes unis)

Les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur cette question ont bien sûr rejeté tous les efforts acharnés que déploie le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud pour dresser des obstacles sur la voie de l'indépendance de la Namibie. L'obstacle principal en la matière est la question du prétendu lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes cubaines de la République populaire d'Angola. Ce lien constitue une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant Membre des Nations Unies, forme d'ingérence absolument proscrite par la Charte.

Le soutien que le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud reçoit des pays industrialisés est dû aux intérêts stratégiques de certains pays occidentaux et sociétés transnationales. Il suffit à cet égard de prendre connaissance des paragraphes 90 à 107 du document A/AC.131/180, où la position de ces Etats vis-à-vis du gouvernement boer est clairement exposée, de même que l'appui militaire et politique accordé au régime raciste sud-africain par les gouvernements de certains Etats qui se posent en champions des droits de l'homme, de la liberté et de l'indépendance; c'est cet appui qui explique pourquoi le gouvernement raciste rejette toutes les résolutions adoptées par la communauté internationale. Le paragraphe 109 de ce même document fait mention des pressions exercées sur le Fonds monétaire international pour qu'il octroie un prêt de 1,1 milliard de dollars au Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud, en dépit de l'opposition de cinq des propres directeurs exécutifs du Fonds.

La présence de plus en plus importante des colonialistes dans le territoire est tout à fait évidente pour l'homme de la rue, au vu du nombre de sociétés colonialistes : 335 sociétés occidentales, qui se livrent au pillage des ressources du territoire, que les dieux ont comblé de ressources naturelles, y compris uranium, diamants, cuivre et autres minéraux.

Malgré l'exploitation de ces ressources, qui se traduit par d'immenses bénéfices et un afflux de richesses et de ressources dans les économies occidentales sous forme de dividendes, d'intérêts et de transferts de capitaux, le peuple namibien, lui, n'en tire aucun profit. Les rapports montrent que le revenu des Sud-Africains blancs s'élève à 3 000 rands par habitant, alors que le revenu des Namubiens, qui sont les propriétaires légitimes du territoire et de ses ressources, est de 125 rands, soit un rapport de 1 à 24.

M. Al-Najjar (Emirats arabes unis)

Il suffit de se référer aux paragraphes 51 à 60 du document A/AC.131/115 en date du 25 avril 1984, pour connaître en détail tous les chiffres concernant le pillage des ressources du territoire auquel se livrent les pays colonialistes occidentaux. On peut ajouter que les ressources en uranium sont utilisées pour la fabrication d'armes de destruction massive, par exemple.

Depuis la création de l'entité sioniste en 1948 en Palestine occupée, les relations entre les deux régimes racistes - Pretoria et le régime sioniste - sur les plans politique, économique et militaire, n'ont cessé de se développer. Ces relations ont atteint leur point culminant au cours des dix dernières années et en sont arrivées à un point tel qu'on peut parler d'alliance, laquelle menace non seulement la paix et la sécurité de l'Afrique australe mais aussi la paix et la sécurité internationales. M. Robert Mugabe, le Premier Ministre du Zimbabwe, a déclaré :

"Ce crime monstrueux qu'est l'apartheid ne se limite pas au continent africain; en fait, le principe du sionisme est dangereusement et racialement équivalent au concept d'apartheid, et la preuve en est donnée par le niveau sans cesse accru de la coopération politique, économique et militaire indéniable entre les Boers et les sionistes."

Il s'agit bien donc là d'une alliance impie.

Voilà ce qu'est véritablement la coopération entre les sionistes et les Boers, coopération qui a pour but de réprimer les peuples namibien et palestinien, de piller les ressources naturelles des peuples et de permettre à ces deux régimes de poursuivre leurs actes d'agression contre les Etats voisins.

Pour terminer, je voudrais, au nom des Emirats arabes unis, saluer la lutte héroïque que mène le peuple namibien sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime. Nous appuyons sans réserve tous les efforts faits par la SWAPO en vue de l'accession à l'indépendance de la Namibie et de la protection des ressources du territoire. Nous condamnons tous les efforts tentés par le gouvernement raciste pour perpétuer sa présence dans le territoire namibien. Nous désirons réaffirmer que nous appuyons pleinement les droits légitimes du peuple de la Namibie à l'intégrité territoriale et à l'unité de son territoire, y compris Walvis Bay, les îles Pingouin et les îles adjacentes. Nous condamnons la répression et l'état d'urgence imposés aux citoyens noirs de ce territoire, et nous

M. Al-Najjar (Emirats arabes unis)

demandons à tous les pays épris de paix et de liberté de faire tous les efforts possibles pour contraindre le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud à libérer les prisonniers politiques détenus en Afrique du Sud.

Les Emirats arabes unis condamnent également toutes les tentatives de règlement de la question de Namibie en dehors du cadre des Nations Unies. Nous avons indiqué que nous rejetons totalement la décision du gouvernement raciste de Pretoria de mettre en place un gouvernement fantoche en Namibie. Nous désirons demander à nouveau que des sanctions obligatoires complètes soient imposées contre le Gouvernement raciste de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous souscrivons entièrement à l'appel lancé à la communauté internationale par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, à l'effet de fournir aide et assistance aux Etats de première ligne et de leur permettre ainsi de défendre leurs peuples, leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale contre les actes incessants d'agression du gouvernement raciste de Pretoria.

M. MOUMIN (Comores) : En ce quarantième anniversaire de la fondation de notre organisation et en ce vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1514 (XV) de 1960 contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, il est inacceptable que la volonté de la communauté internationale de créer un monde libre pour tous les peuples se heurte à l'intransigeance d'un Etat.

L'occupation illégale de la Namibie par le régime raciste d'Afrique du Sud est un défi lancé à notre organisation et à la conscience humaine. Elle remet en cause les idéaux de paix et de justice devenus le leitmotiv de nos déclarations.

La persistance de ce problème constitue une menace grave pour la sous-région et pour la sécurité et la stabilité internationales. En effet, l'utilisation du territoire namibien par l'Afrique du Sud comme base de lancement pour les actes de déstabilisation et d'agression contre les Etats de la sous-région constitue un affront pour notre Organisation et cause de lourdes pertes en vies humaines et des destructions économiques considérables. Nous avons encore en mémoire le dernier raid sud-africain en territoire indépendant d'Angola.

Les conséquences néfastes de l'occupation illégale de la Namibie sont multiples et le peuple namibien est incontestablement le plus affecté par l'exil forcé de ses fils et le pillage excessif des richesses économiques de son pays.

Le refus du régime minoritaire d'Afrique du Sud d'appliquer le Plan des Nations Unies pour l'accès de la Namibie à l'indépendance traduit son mépris vis-à-vis de la communauté internationale. L'Afrique du Sud, pour perpétuer son occupation illégale de la Namibie et son exploitation brutale du peuple namibien, a toujours eu recours à des manoeuvres dilatoires et des subterfuges de toutes sortes.

Mon pays, la République fédérale islamique des Comores, condamne ces pratiques sud-africaines dont l'objectif principal est d'empêcher le peuple namibien de jouir de son droit inaliénable à l'indépendance.

L'indépendance namibienne ne saurait être en aucun cas liée à des facteurs extérieurs. C'est pourquoi nous continuons à croire que le couplage indépendance de la Namibie et retrait des troupes cubaines de l'Angola est un prétexte ridicule qui témoigne de la mauvaise foi du gouvernement raciste de Pretoria. C'est dire que l'indépendance de la Namibie est une chose et le retrait des troupes cubaines d'Angola, une autre chose.

M. Moumin (Comores)

L'Angola est un Etat souverain et indépendant, qui n'a de leçon à recevoir de personne. Il a toute faculté morale et juridique de conclure des accords de défense avec n'importe quel Etat.

L'histoire nous a appris que seules la volonté et la conscience d'un peuple sont déterminantes dans cet élan irréversible des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Depuis 38 ans, sous la direction courageuse de son unique représentant, la SWAPO, le peuple namibien mène une lutte héroïque pour libérer son territoire de l'occupation militaire sud-africaine.

Cette lutte a sensibilisé l'opinion publique internationale qui est aujourd'hui mobilisée derrière le vaillant peuple namibien.

L'Afrique du Sud utilise divers moyens pour s'opposer à notre volonté commune de régler ce différend par des voies pacifiques. La formation d'un gouvernement fantoche en Namibie constitue la dernière tentative du Gouvernement sud-africain de vouloir détourner l'opinion publique internationale de ses visées militaires et économiques en Namibie.

La communauté internationale condamne et rejette le soi-disant gouvernement transitoire ainsi que toutes les institutions mises en place par les autorités de Pretoria.

A ce stade, je voudrais, au nom de ma délégation, réaffirmer la solidarité du peuple et du Gouvernement comoriens à la juste lutte du peuple namibien et à son seul représentant, la SWAPO.

Nous restons persuadés que seule l'application intégrale de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité peut résoudre définitivement ce douloureux problème. Il est temps que l'Afrique du Sud écoute la voix de la raison pour coopérer avec les Nations Unies à trouver une solution juste et durable à ce problème. Il revient aux Etats amis de l'Afrique du Sud d'agir sur elle pour fléchir sa position intransigeante qui ne saurait durer.

Le système d'apartheid est à l'agonie en Afrique du Sud même, il n'y a plus de raison qu'il ne soit pas enterré en Namibie.

Enfin, il est permis d'espérer que, l'année prochaine à la même époque, nous ne parlerons plus d'une Namibie occupée et pillée mais d'une Namibie indépendante et membre de notre organisation.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Un peu plus d'un siècle s'est écoulé depuis que le peuple namibien a été assujéti à la domination étrangère et a commencé à résister au colonialisme et à lutter contre l'injustice commise par l'homme à l'égard de son prochain.

Dix-neuf ans ont passé depuis que cette résistance au colonialisme a pris la forme d'une lutte armée à laquelle participe toute la population - hommes, femmes, jeunes et moins jeunes - sous la direction de la SWAPO.

Une analyse objective et une étude perspicace du problème de Namibie, des étapes de son développement tant dans son propre domaine que sur la scène internationale et notamment dans les différents organes des Nations Unies, font ressortir combien peuvent être erronées l'attitude d'un Etat industrialisé, techniquement avancé, tel que l'Afrique du Sud, et celle d'autres pays industrialisés qui continuent de lui apporter une aide par tous les moyens, en recourant notamment à la force et en utilisant toutes sortes de prétextes.*

* M. Al-Ashtal (Yémen démocratique), vice-président, assume la présidence.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Il s'agit là d'une injustice odieuse commise par l'homme blanc contre un autre homme, parce que celui-ci n'est pas blanc. Personne ne peut nier cette terrible réalité en Afrique du Sud et en Namibie. La pratique continue du système affreux d'apartheid en Afrique du Sud et en Namibie réduit à néant la prétention du régime sud-africain à continuer en tant que système socio-politique internationalement légitime. Ces considérations, aujourd'hui, s'appuient sur un ordre mondial fondé sur des principes moraux, juridiques, politiques et économiques qui s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre d'un système international équitable et équilibré sous les auspices des Nations Unies et de la Charte.

Passons en revue les rapports du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et voyons quels sont les Etats qui ont des rapports très poussés avec l'Afrique du Sud. Nous constatons qu'ils figurent parmi les pays les plus riches du monde; ce sont ceux qui ont les revenus par habitant les plus élevés dans le monde et ils figurent parmi ceux qui ont le moins besoin d'accroître, pour quelques centimes, leurs revenus par habitant. Nous constatons que, parmi les pays qui boycottent l'Afrique du Sud et qui font les frais de ce boycottage, se trouvent certains des pays les plus pauvres du monde qui ont le besoin le plus urgent du moindre centime pour accroître le revenu par habitant. Le problème, dans ses dimensions internationales, n'est-il pas d'abord un problème moral et, partant, un problème économique, politique, militaire ou stratégique? C'est là le coeur du problème externe. En ce qui concerne les aspects internes du problème, ce sont les politiques et programmes d'un gouvernement raciste et d'une société malade, ainsi que les pratiques d'un régime raciste blanc contre la population de couleur en Afrique du Sud et en Namibie. Cela est également, par essence, un terrible problème moral qui montre l'aspect répugnant des idées qu'implantent les forces du mal dans l'esprit de quelques hommes; qui montre comment ces idées se traduisent par des mesures qui concernent les relations entre les peuples.

L'ère de l'impérialisme a pris fin à jamais. L'Organisation des Nations Unies a la responsabilité de lutter contre ses vestiges, où qu'ils existent et sous quelque forme qu'ils apparaissent, par tous les moyens dont elle dispose, qu'il s'agisse de grandes ou de petites puissances, ou même de bandes qui prennent le nom d'Etats.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

La domination de la barbarie, les moyens raffinés de terreur et l'usurpation des droits et des ressources des peuples sont des crimes contre l'humanité, pour lesquels les auteurs doivent payer le prix.

En 1966, l'Organisation des Nations Unies a déclaré qu'elle révoquait le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, éliminant ainsi tout prétexte légitime pour le régime illégal et immoral qui s'est imposé sur ce territoire. En 1968, elle a créé le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en tant qu'Autorité administrante légale de la Namibie jusqu'à son indépendance et demandé au Conseil de défendre les droits et les intérêts du peuple namibien jusqu'à ce qu'il obtienne sa liberté.

Je voudrais ici remercier le Secrétaire général et les membres du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, ainsi que le Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés en vue de mettre en oeuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes.

L'Organisation des Nations Unies a adopté de nombreuses résolutions réalistes que nous connaissons tous et qui traitent, comme il convient, des divers aspects du problème et qui proposent les solutions appropriées. Ces résolutions doivent être mises en oeuvre afin que ce problème soit réglé.

L'échec, jusqu'à maintenant, est dû en partie aux encouragements directs et indirects que le régime de Pretoria reçoit des Etats Membres qui ont l'illusion qu'en continuant à traiter avec un régime illégitime et immoral, ils pourront l'orienter sur la bonne voie, en dépit du fait que ce régime a échoué sur tous les plans dans toutes les tentatives qu'il a faites pour justifier ses actions.

Mais le plus grand échec réside dans le régime de Pretoria lui-même; c'est là le coeur du problème. Le racisme est une idéologie malsaine et corrompue, qui finira par détruire ses tenants. C'est une idéologie adoptée depuis des générations par un groupe de malades en Afrique du Sud, que la soif de l'exploitation a fermé à toutes les valeurs et réalités de la vie, oubliant ainsi que l'oppression de l'homme n'est qu'un processus à court terme, que le désespoir entraîne les pires conséquences, et qu'il n'est pas possible d'abattre l'homme qui décide de mourir en se défendant et en défendant sa dignité, aussi supérieur que soit son adversaire.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

La Namibie est un grand pays, fort étendu, qui abonde en ressources minérales, en richesses agricoles et en ressources biologiques. Les ressources de ce pays sont exploitées par des intérêts étrangers qui opèrent sous l'égide de l'administration sud-africaine raciste. Ses ressources sont volées et acheminées au-delà des frontières dans une course contre le temps. Quatre sociétés minières appartenant à des sociétés sud-africaines et d'autres sociétés étrangères monopolisent 95 p. 100 de la production et de l'exportation des minéraux, et détiennent 80 p. 100 des ressources minérales dans le pays. Il convient de noter que les minéraux représentent la moitié du produit intérieur brut et 90 p. 100 des exportations du pays.

Ce pays, qui abonde en ressources minérales et agricoles, a 95 p. 100 de sa population noire qui travaille dans le secteur agricole, produisant 2,5 p. 100 de son produit brut national agricole tandis que 5 p. 100 de la population blanche travaille dans le secteur agricole et contrôle 97 p. 100 des ressources agricoles et d'élevage dans le pays. Ces ressources sont exploitées par des méthodes visant à obtenir des profits rapides grâce à l'épuisement des ressources de Namibie en employant les moyens les plus rapides et les moins onéreux.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

En outre, le système d'enseignement raciste, qui consacre la supériorité blanche, les services médicaux rares et limités, la législation répressive, les détentions arbitraires et la terreur policière sont des facteurs qui viennent ajouter au tableau ignoble de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie, qui agit aux dépens du peuple namibien grâce à son régime, son gouvernement, ses lois, ses pratiques et ses sociétés.

Le problème de Namibie est un problème mondial et non régional. Il a d'abord commencé dans la société de l'Afrique du Sud, puis a pris une dimension qui affecte la morale, la politique, l'économie et la sécurité. Il ne peut donc plus être considéré comme un problème régional. C'est le problème principal qu'offre un régime corrompu, fondé sur l'idée que, pour des raisons arbitraires, certains citoyens doivent être traités comme des êtres inférieurs. C'est un régime qui dépouille ces citoyens de leurs droits fondamentaux et en fait des captifs et des esclaves dans leur propre foyer, dans leur propre patrie. C'est au nom de cette idéologie malfaisante qu'agissent la police, les sociétés spoliatrices et les organisations colonialistes et impérialistes. Elles trouvent d'autres parties qui, à l'intérieur comme à l'extérieur, coopèrent avec elles et justifient leurs crimes, ou se montrent indulgentes, et tout cela à des fins de profits commerciaux réalisés au détriment de l'homme et de sa dignité.

En tant que musulman de l'Arabie saoudite, je me sens obligé, en passant en revue cette situation affligeante créée par le régime raciste en Afrique du Sud et en Namibie, de parler de cet autre régime raciste odieux, le sionisme en Palestine. Le sionisme, qui dénie à l'Arabe palestinien, simplement parce qu'il est arabe, son droit à un foyer national sous le soleil et le ciel de son pays, alors qu'il accorde le droit d'immigrer à tout Juif; le sionisme, qui dénie au citoyen arabe ses terres qu'il usurpe sous divers prétextes afin de créer des colonies de peuplement où peuvent s'installer des immigrants du simple fait qu'ils sont sionistes; le sionisme, qui interdit aux Arabes de participer à de nombreux aspects vitaux des activités économiques et industrielles de leur propre pays et du pays de leurs ancêtres, et qui place ces activités entre les mains de sionistes qui viennent de l'extérieur, tout simplement parce que les uns sont Arabes et que les autres sont sionistes; le sionisme, qui applique contre les Arabes les systèmes les plus répugnants fondés sur l'oppression, la terreur, l'emprisonnement, la torture et l'expulsion hors du pays, tandis que les terroristes sionistes bénéficient de la

M. Shihabi (Arabie saoudite)

protection de la police et de l'immunité et que certains chefs de bande jouissent même de l'immunité parlementaire, du simple fait qu'ils sont Juifs; le sionisme qui empêche le musulman ou le chrétien de pratiquer sa religion parce qu'il est musulman ou arabe chrétien, alors qu'il protège le sioniste qui commet une agression contre les lieux du culte musulman ou chrétien.

Ce racisme odieux pratiqué en Palestine contre la population arabe est le même que celui pratiqué en Afrique du Sud. C'est le lien de fraternité qui existe entre deux régimes qui vont à contre-courant de l'histoire. Cela étant, on ne saurait s'étonner de l'ampleur de la coopération entre Israël et l'Afrique du Sud dans les domaines social, scientifique, politique, économique, militaire et commercial, pas plus que de l'ampleur de l'appui accordé au régime raciste sud-africain par les éléments et les organisations sionistes du monde extérieur et par leurs partisans dans les sénats et les parlements pour empêcher l'application de sanctions contre le régime et pour justifier ses crimes.

Dans les publications de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm et de l'Institut international d'études stratégiques de Londres, nous pouvons voir l'ampleur du rôle que joue Israël dans l'exportation des armes vers l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité des Nations Unies pour la Namibie a également repris dans son rapport de l'année dernière un article publié le 8 mai 1982 par The New York Times, selon lequel certains responsables israéliens auraient déclaré que l'Afrique du Sud est le plus important des importateurs d'armes israéliennes. Bien que l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/39, ait condamné la coopération accrue entre Israël et Pretoria et ait lancé un appel pour qu'il soit mis fin à cette coopération, notamment dans les domaines militaire et nucléaire, cette coopération ouverte et clandestine se poursuit sur une grande échelle dans tous les domaines, allant des arsenaux nucléaires aux armements nécessaires à la police secrète.

Les efforts faits par le régime sud-africain pour briser la volonté du peuple namibien et de la population noire d'Afrique du Sud, pour la simple raison qu'ils ne sont pas blancs, et son recours à des attaques contre les pays voisins afin de les terroriser et de les soumettre à sa volonté, sont des pratiques propres aux régimes racistes, que rejette la communauté internationale. L'Afrique du Sud

M. Shihabi (Arabie saoudite)

y recourt contre les citoyens noirs et les pays voisins, et Israël contre les citoyens arabes et les pays arabes, proches ou éloignés. Ce sont des exemples de régimes inacceptables. L'Organisation internationale les a rejetés et a condamné leurs méthodes de gouvernement ainsi que leurs lois et règlements. Elle a également blâmé leurs dirigeants, dénoncé leurs actes et condamné leurs méthodes commerciales et industrielles. Elle impute à ses dirigeants la responsabilité historique de leurs actes.

Le monde a condamné ces régimes, et nous nous tenons aux côtés du reste du monde pour les condamner et les déplorer. Nous coopérons aux efforts faits pour mettre fin à leurs pratiques inhumaines. La Conférence islamique au Sommet, réunie à Casablanca en janvier 1984, a condamné les événements en Afrique du Sud et a déclaré qu'elle appuyait la lutte du peuple namibien contre l'impérialisme. Il n'est pas d'organisme international qui n'ait point réaffirmé cette condamnation; il n'est pas de forum international important qui n'ait point déploré ces régimes.

Du haut de cette tribune, nous condamnons encore cette année ces régimes et leurs pratiques et confirmons notre appui au peuple namibien, à la SWAPO et à la réalisation des droits du peuple sud-africain. Nous demandons à l'Organisation internationale de réaffirmer sa position et de renforcer ses efforts jusqu'à ce que le peuple namibien soit libéré de ses oppresseurs, que le peuple sud-africain soit libéré de ceux qui le gardent captif, que ces peuples réalisent leurs droits, bref, jusqu'à ce que ces peuples qui sont victimes de toutes les formes d'injustice et d'agression réalisent pleinement leurs droits. Tels sont les faits de la vie, si seulement les oppresseurs se souciaient de les comprendre. Telle est la loi de l'histoire, si seulement ils se souciaient de la respecter.

M. MAHBUBANI (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole depuis la tragique catastrophe qui s'est produite en Colombie, qu'il me soit permis d'exprimer nos plus sincères condoléances au peuple colombien. Nous avons été fort attristés par les lourdes pertes en vies humaines provoquées par cette tragédie.

De tous les dossiers politiques inscrits à notre ordre du jour - et ils sont nombreux -, il n'y en a qu'un dont nous pouvons dire qu'il s'agit d'un cas bien tranché : celui de la Namibie. Il n'y a aucune ambiguïté, ni morale, ni politique à propos de ce dossier et, fait assez remarquable, tous les Etats Membres sont d'accord à son sujet. Etant donné cette unanimité, il est tout à fait honteux que la question de Namibie n'ait pas encore été résolue.

Cela fait 19 ans que l'Assemblée générale des Nations Unies a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie par sa résolution 2145 (XXI), adoptée le 27 octobre 1966. Certains pays ont mis en doute la validité de cette décision. Toutefois, la Cour internationale de Justice a déclaré, dans son avis consultatif que le Conseil de sécurité lui avait demandé de rendre, que la présence persistante de l'Afrique du Sud en Namibie était illégale.

Depuis 40 ans qu'existe l'Organisation des Nations Unies, l'unanimité parmi les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies a été rare, ce qui contribue à expliquer l'impuissance relative de cet organe. Toutefois, s'agissant de la Namibie, l'unanimité a souvent été réalisée. C'est ainsi qu'aux termes de sa résolution 301 (1971) en date du 20 octobre 1971, le Conseil de sécurité entérinait l'Avis de la Cour internationale de Justice. Deux résolutions subséquentes du Conseil de sécurité - 385 (1976) et 435 (1978) - ont également énoncé, premièrement, les principes généraux d'un règlement qui, pensait-on à ce moment-là, serait acceptable pour l'Afrique du Sud et, deuxièmement, un plan d'action concret qui, pensait-on, serait également acceptable pour l'Afrique du Sud.

Au fil des années, toutefois, le régime sud-africain a avancé de nombreux arguments spécieux pour empêcher l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. D'abord, il y a eu le piètre argument selon lequel l'élément militaire du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) proposé était trop important. Ensuite, le régime sud-africain a fait valoir que les forces armées de la SWAPO qui se trouveraient à l'intérieur de la Namibie au moment du cessez-le-feu devaient être cantonnées dans les bases installées à l'intérieur du territoire. Puis, par une manœuvre audacieuse, le

M. Mahbubani (Singapour)

régime sud-africain a laissé entendre que l'ONU n'était pas une organisation impartiale. Enfin, lorsque le régime sud-africain n'a pu trouver de nouveaux prétextes, il a manigancé de lier la présence des troupes étrangères en Angola à des questions qui n'ont rien à voir avec elle.

En soulevant de telles questions étrangères à la question de Namibie, l'Afrique du Sud suit un comportement qui n'est que trop familier aux puissances qui persistent à occuper illégalement des territoires. Pour détourner l'attention de leur occupation illégale de territoires, ces puissances cherchent à montrer du doigt des pays tiers voisins, qu'il s'agisse de la Thaïlande, du Pakistan ou, dans ce cas, de l'Angola, et laissent entendre que ces pays tiers sont responsables du maintien de leur occupation illégale. Heureusement, tous ces efforts visant à soulever des questions étrangères ont toujours été rejetés.

Singapour déplore notamment les attaques sud-africaines contre les Etats de première ligne et tient à exprimer sa solidarité avec ces Etats, notamment avec l'Angola, le Botswana et le Lesotho qui ont essuyé le plus fort des actes d'agression et d'intimidation récemment perpétrés par l'Afrique du Sud.

Le Conseil de sécurité, par sa résolution 566 (1985) adoptée précédemment cette année, avertissait avec fermeté l'Afrique du Sud que son refus de coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité et avec le Secrétaire général à l'application de la résolution

"mettrait le Conseil de sécurité dans l'obligation de se réunir immédiatement pour envisager l'adoption de mesures appropriées en application de la Charte des Nations Unies, y compris le Chapitre VII, afin d'exercer sur elle des pressions supplémentaires pour l'amener à se conformer aux résolutions susmentionnées." (résolution 566 (1985) du Conseil de sécurité, par. 13)

Cependant, le Secrétaire général déclare dans son rapport du 6 septembre 1985 que :

"... mes récents entretiens avec le Gouvernement sud-africain concernant l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité n'ont fait apparaître aucun progrès." (S/17442, p. 6)

Il est donc regrettable que le Conseil de sécurité, à sa dernière réunion tenue le vendredi 15 novembre 1985, n'ait pu parvenir à un accord pour imposer des sanctions obligatoires sélectives contre l'Afrique du Sud en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Mahbubani (Singapou.)

Au cours des 20 dernières années, la population namibienne a terriblement souffert. Outre le fléau de la colonisation qui persiste, elle a dû également subir le fléau supplémentaire de l'apartheid. Les rapports successifs de l'ONU ont révélé dans quelles conditions affreuses les soins médicaux, l'enseignement et les conditions de vie étaient assurés. Des preuves de malnutrition y sont même données. Des conditions de vie aussi consternantes démentent l'affirmation de l'Afrique du Sud selon laquelle elle s'efforce d'améliorer le bien-être des habitants de la Namibie.

Le Comité spécial des Vingt-Quatre, dans son rapport du 20 août 1985, condamne également l'exploitation persistante illégale des ressources minérales et autres de la Namibie par l'Afrique du Sud. D'autres puissances profitent de la situation en exploitant illégalement les ressources marines du territoire, qui devraient faire de la Namibie l'une des nations les plus riches dans le domaine des pêches. Toutes ces activités de pillage illégales doivent cesser immédiatement.

Ceux qui ont aidé, directement ou indirectement, l'Afrique du Sud à prolonger son occupation de la Namibie devraient se demander : quels sont les intérêts qui profitent du retard apporté au processus visant à octroyer la liberté et l'indépendance à la Namibie? On nous a dit à maintes reprises qu'un changement pacifique était préférable à la lutte armée. Toutefois, ceux qui préconisent ce changement pacifique doivent prouver que ce processus peut réussir en Namibie. Si ce processus échoue, le peuple namibien n'aura pas d'autre solution que d'intensifier sa lutte armée afin de se libérer du colonialisme et du racisme sud-africain. Il faut se rappeler que le changement pacifique n'a pas, pour contrepartie, l'acceptation du statu quo; l'autre solution, c'est le changement par la violence.

Face à l'occupation et à l'exploitation impitoyables de la Namibie qui se poursuivent, ma délégation appuie la lutte que mène le peuple namibien pour se libérer du colonialisme et du racisme sud-africain. Nous nous félicitons du rôle d'avant-garde joué par la South West Africa People's Organization (SWAPO), seul représentant authentique du peuple namibien, dans ses efforts visant à assurer la liberté et l'indépendance du pays. Nous reconnaissons la légitimité de la lutte que mène le peuple namibien pour libérer son pays par tous les moyens dont il dispose. Nous demandons à la communauté internationale de continuer d'aider le peuple namibien.

M. Mahbubani (Singapour)

Enfin, cette déclaration ne serait pas complète si je ne parlais pas des efforts déployés par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour sensibiliser et éduquer l'opinion publique mondiale sur la question de Namibie par le biais de séminaires et de colloques régionaux organisés en Afrique, dans les Caraïbes, en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie. A cet égard, nous avons été heureux, à Singapour, d'avoir l'honneur d'accueillir le colloque asiatique sur "L'indépendance immédiate de la Namibie : une responsabilité commune", au début de mai 1985.

M. OYOUE (Gabon) : Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui, où nous sommes parvenus au troisième jour de notre débat sur la question de Namibie, permettez-moi, en prélude, de vous dire combien le peuple gabonais et son gouvernement sont profondément émus par le fait que la Colombie, pays Membre de notre organisation, vient d'être frappée par une catastrophe naturelle des plus meurtrières.

Je voudrais renouveler aux autorités de ce pays, aux familles des victimes ainsi qu'au peuple colombien toute notre profonde sympathie et les assurer de nos sentiments de solidarité.

La question de Namibie est un des plus importants drames qui préoccupent au plus haut point notre organisation en même temps qu'elle interpelle quotidiennement notre conscience. Que ce drame soit analysé de par ses origines coloniales ou au travers de l'impuissance de la communauté internationale d'y trouver à brève échéance des solutions satisfaisantes, l'on ne saurait être qu'indigné du fait que, nonobstant l'épreuve du temps, le peuple namibien continue de subir l'injustice de l'histoire du monde d'après les deux dernières guerres mondiales.

Pourtant, lorsque les Nations Unies furent créées en 1945, de nombreux peuples et nations placèrent maints espoirs à ce noble dessein, dont une des missions principales fut la lutte contre l'injustice internationale, et plus particulièrement contre toute forme d'oppression. Certes, en cette période où nous venons de célébrer avec enthousiasme le quarantième anniversaire de l'ONU, nous devons reconnaître les aspects positifs du combat que l'Organisation a mené depuis son existence en faveur des petits pays qui furent placés sous l'emprise du système colonial. Mais il ne peut être que déplorable de constater que cette oeuvre des Nations Unies reste incomplète tant que des territoires comme la Namibie resteront encore sous domination étrangère.

Devant cette impasse, le salut du peuple namibien ne réside que dans sa détermination et dans la légitimité de la lutte politique qu'il mène depuis 1884 contre le colonialisme. En effet, si les premières heures de cette lutte ancienne furent d'abord menées contre l'impérialisme allemand, il n'en demeure pas moins que depuis la première guerre mondiale, l'Afrique du Sud s'est ajoutée sur la liste des ennemis du peuple namibien.

Il y a 25 ans, la création de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO) a symbolisé l'hostilité du peuple namibien à l'égard de l'Afrique du Sud,

M. Oyoue (Gabon)

qui s'est toujours refusée à donner l'indépendance à ce pays sur lequel elle exerçait depuis 1929 son emprise grâce à la complicité de la Société des Nations, voire de certaines puissances colonisatrices de l'époque.

Lorsque l'ONU avait mis un terme en 1966 au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, l'objectif était sans conteste l'encouragement d'un processus de décolonisation de ce territoire, dont le peuple, comme tant d'autres, aspire à la souveraineté et à l'indépendance.

Sans nul doute, la mise sur pied, en 1967, du Conseil des Nations Unies pour la Namibie traduisait la volonté de la communauté internationale de voir les intérêts de ce pays mieux sauvegardés, d'autant que l'Afrique du Sud continue d'y opérer un pillage des ressources et surtout d'y maintenir une occupation militaire. Ainsi, malgré tous les efforts de la communauté internationale visant à rechercher les voies et les moyens devant conduire à l'indépendance de la Namibie, l'Afrique du Sud ne cesse d'exécuter des plans dont la nature profonde n'est rien d'autre que le maintien d'un statu quo qui lui est favorable. Cette année, l'une de ces manoeuvres a été l'imposition à la Namibie d'une prétendue "administration interne" contre laquelle se sont levées, à juste titre, l'ONU et les autres instances internationales. A n'en point douter, toutes ces manoeuvres ne constituent que des formes d'activités néfastes menées par l'Afrique du Sud aux fins d'entraver et de saboter le processus devant aboutir à l'indépendance de la Namibie.

Le Gabon reste profondément préoccupé par la persistance avec laquelle les autorités de Pretoria poursuivent leur occupation illégale du territoire international de la Namibie. Sur cette base, ma délégation voudrait se féliciter de ce que plusieurs réunions et séminaires aient été organisés cette année de par le monde sur la question de Namibie. Au demeurant, ces réunions ont contribué à sensibiliser l'opinion publique internationale sur le problème namibien, d'essence à la fois morale et politique.

A ce sujet, je me réjouis plus particulièrement de ce que le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés ait tenu, au mois d'avril dernier, une réunion extraordinaire consacrée à la question de Namibie et qui a vu une forte participation des ministres des affaires étrangères de ladite institution.

L'intérêt que nos pays ont porté à ces assises témoigne du souci de la communauté internationale dans son ensemble de voir la Namibie accéder à

M. Oyoue (Gabon)

l'indépendance sur la base notamment de la résolution 435 adoptée par le Conseil de sécurité en 1978 et dont la portée a été réaffirmée récemment par le même organe dans sa résolution 566 du 19 juin 1985.

Parallèlement, mon pays déplore le fait que le Conseil de sécurité n'a point au mieux assumé ses responsabilités face à la situation qui prévaut en Namibie en rejetant, la semaine dernière, un projet de résolution en la matière.

En tout état de cause, mon pays estime que les dispositions pertinentes prises par notre organisation dans ce domaine peuvent être considérées comme étant des mesures valables, susceptibles de garantir l'indépendance de la Namibie. Par voie de conséquence, l'application pleine et entière, notamment de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, reste le seul cadre acceptable de nature à favoriser le processus de décolonisation du territoire namibien.

Dès lors, du point de vue de ma délégation, toute politique tendant à établir un lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des troupes étrangères de l'Angola reste inacceptable; d'autant que celles-ci s'y trouvent en vertu d'accords conclus entre deux pays souverains conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, profitant de la présente occasion, je tiens à réaffirmer le soutien indéfectible du Gabon à la SWAPO dans sa lutte implacable pour la libération de la Namibie. A ce propos, s'il en était besoin, je voudrais rappeler que le Gouvernement gabonais vient de prendre d'importantes mesures qui illustrent le soutien de mon pays au combat que mène le peuple namibien pour la conquête de ses droits légitimes.

Comme le chef de l'Etat, S. Exc. El Hadj Omar Bongo, les a énoncées du haut de cette même tribune, le 18 octobre, dans son discours prononcé à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'ONU, ces mesures portent en effet sur "l'octroi du statut diplomatique à la SWAPO, l'émission de timbres spéciaux dont le bénéfice sera reversé à la SWAPO ou l'octroi de bourses aux étudiants namubiens."

(A/40/PV.40, p. 6)

En prenant ces mesures au moment où le régime minoritaire d'Afrique du Sud est plus que jamais en butte aux conséquences irrémédiables de sa politique abjecte d'apartheid, le Gouvernement gabonais a tenu à réitérer l'engagement de notre pays à poursuivre la lutte qu'il mène au sein de la communauté internationale pour

M. Oyoue (Gabon)

l'indépendance de la Namibie et l'élimination complète de la discrimination raciale dans cette partie du monde.

Tant que la marche vers l'indépendance de la Namibie sera compromise par les pratiques dilatoires des autorités de Pretoria, la paix et la sécurité en Afrique australe ne pourront être véritablement assurées.

Or, comme toutes les autres régions, cette partie du monde qui a tant subi l'humiliation et l'oppression de l'Afrique du Sud, a plus que jamais besoin de sérénité. Toutes les nations en présence devront par conséquent y exercer souverainement leurs droits légitimes à l'autodétermination.

L'accession du peuple namibien à l'indépendance s'inscrit, en définitive, dans cette perspective dynamique sans laquelle la paix et la sécurité mondiales ne resteront que fiction.

M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Il y a 25 ans cette année qu'à l'initiative de l'Union soviétique a été adoptée la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Pendant cette brève période historique, les empires coloniaux se sont effondrés. Et pourtant, aujourd'hui encore, 25 ans après la proclamation de ce manifeste anticolonial international, la Namibie est toujours sous la domination du régime colonial raciste d'Afrique du Sud, régime des plus cruels et des plus odieux.

Il y a 20 ans, les Nations Unies ont révoqué le mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, exigeant que ce territoire soit libéré sans condition et que son peuple se voie accorder l'indépendance. Vingt ans plus tard, en dépit des demandes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, les colonisateurs sud-africains ignorent toujours la volonté de la majorité écrasante des Etats du monde et continuent d'occuper illégalement la Namibie.

Protégée par les puissances occidentales, l'Afrique du Sud viole grossièrement le droit inaliénable du peuple namibien à la liberté, à l'indépendance et à l'autodétermination nationale, tandis qu'elle persiste dans sa cruelle politique coloniale et d'exploitation et de terreur à l'encontre de la population de ce pays. Elle intient un ordre raciste et se sert du territoire de la Namibie pour lancer ses incessants actes d'agression contre ses voisins, les Etats indépendants d'Afrique.

Il en résulte que la situation en Namibie et dans la région revêt aujourd'hui un caractère critique. Cela fait déjà sept ans que l'Afrique du Sud sabote l'application de la décision 435 (1978) du Conseil de sécurité, où est arrêté un plan de transition pacifique de la Namibie vers l'indépendance. Avec l'appui manifeste de certaines puissances occidentales, Pretoria s'efforce de gagner du temps et perpétue ainsi l'exploitation coloniale de la Namibie. Les sociétés transnationales américaines, anglaises et autres sociétés transnationales occidentales participent à cette exploitation avec les Sud-Africains. Les intérêts colonialistes de l'Afrique du Sud et de certaines puissances occidentales en Namibie sont si intimement liés qu'ils y a bien longtemps qu'elles se répartissent les rôles pour faire traîner par des manoeuvres systématiques le règlement de la question de l'indépendance namibienne.

M. Troyanovsky (URSS)

Pretoria fait tout ce qui est en son pouvoir pour réprimer le mouvement de libération nationale du peuple namibien. Il pose toujours de nouvelles conditions et invoque une raison après l'autre pour refuser d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les Etats-Unis et certaines puissances occidentales défendent l'Afrique du Sud et la mettent à l'abri de sanctions internationales efficaces, tout en lui fournissant une aide matérielle, politique et diplomatique multiforme. En même temps, les puissances occidentales s'efforcent d'amener les pays africains et la SWAPO à faire de nouvelles concessions politiques à l'Afrique du Sud. C'est précisément à cela que tend la politique d'"engagement constructif" de Washington à l'égard de Pretoria. Au fond, il s'agit d'une collusion des colonisateurs contre le mouvement de libération nationale en Afrique australe.

Depuis peu, l'administration coloniale de Pretoria essaie de mettre sur pied avec des quislings namubiens un prétendu gouvernement provisoire à Windhoek. De leur côté, les puissances occidentales font tout ce qui est en leur pouvoir pour faire accepter les groupements politiques fantoches namubiens au Conseil de sécurité des Nations Unies et ailleurs. Chacun sait que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont condamné énergiquement l'Afrique du Sud pour avoir créé un "gouvernement provisoire" en Namibie. Ils ont déclaré cette mesure illégale, nulle et non avenue et contraire aux décisions des Nations Unies sur la Namibie. Néanmoins, le représentant de Pretoria essaie encore de faire du chantage aux Nations Unies, exigeant de celles-ci qu'elles reconnaissent ses fantoches comme condition à la participation des Nations Unies au processus des élections en Namibie. Nous en avons été les témoins la semaine dernière au Conseil de sécurité.

Mais nous avons aussi vu autre chose : que Pretoria et Washington coordonnent leurs actes d'ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola. L'Afrique du Sud se livre à une agression directe contre ce pays afin de sauver de la déroute la bande de Savimbi, qui est au service du régime raciste, tandis que le Congrès des Etats-Unis abroge l'amendement Clark pour qu'une aide directe puisse être apportée à ces fantoches.

Dans nombre des décisions de l'Assemblée générale et dans nombre des dernières décisions du Conseil de sécurité - et en particulier dans la plus récente adoptée en juin de cette année - les tentatives de lier l'indépendance de la Namibie à des

M. Troyanovsky (URSS)

questions extrinsèques n'ayant rien à voir avec le problème ont été condamnées et rejetées sans équivoque parce qu'incompatibles à la fois avec la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et avec la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Autrement dit, la position des Nations Unies est extrêmement claire à cet égard. Ce que l'on appelle le "couplage" est également condamné dans les décisions du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine et d'autres grandes instances internationales. Néanmoins, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis, qui sont complices depuis je ne sais combien d'années, s'efforcent d'imposer comme condition à l'octroi de l'indépendance à la Namibie que l'application des décisions du Conseil de sécurité sur la Namibie dépende du retrait des troupes cubaines d'Angola. Voilà encore un exemple de la politique d'"engagement constructif".

L'Organisation des Nations Unies est directement responsable de l'avenir politique de la Namibie, de sa décolonisation et de son accession à une indépendance véritable. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et les décisions des Nations Unies dans leur ensemble définissent les voies et les moyens garantissant une transition de la Namibie vers un développement indépendant et autonome.

M. Troyanovsky (URSS)

Toutes les manoeuvres auxquelles se livrent Pretoria et ses séides dans le dos des Nations Unies et en contravention de leurs décisions pour imposer une solution néo-colonialiste de la question namibienne, doivent être résolument condamnées. Il faut renforcer le rôle des Nations Unies dans le règlement de la question namibienne, en garantissant une participation efficace et un contrôle constant du Conseil de sécurité - et non pas d'un groupe quelconque d'Etats - dans la réalisation d'une indépendance authentique de la Namibie. Il incombe aux Nations Unies de prendre des mesures pour que leurs décisions relatives à la Namibie soient exécutées très rapidement.

L'Union soviétique préfère la voie d'un règlement politique des problèmes internationaux, notamment en ce qui concerne la libération de la Namibie. Comme on le sait, pour régler pacifiquement la question namibienne, il existe un mécanisme défini dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et dans d'autres décisions du Conseil et de l'Assemblée générale. Oui, nous pensons qu'une solution politique de cette question est préférable, et c'est pourquoi l'Union soviétique appuie les revendications des pays africains et d'autres pays qui demandent au Conseil de sécurité d'imposer contre l'Afrique du Sud les sanctions les plus sévères, obligatoires et complètes, en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'adoption de telle mesure coercitive contre le régime de Pretoria ne constitue pas seulement la voie la plus directe vers la libération de la Namibie, mais encore, ainsi que le prouve l'expérience, la seule méthode efficace qui contraindra Pretoria à octroyer l'indépendance à la Namibie et à normaliser la situation en Afrique australe. Toutes les autres mesures prises par les Nations Unies depuis 20 ans contre le régime raciste de Pretoria se sont révélées insuffisantes et inefficaces. C'est pourquoi, aujourd'hui, les délégations ici présentes et le monde entier doivent comprendre qu'il ne reste que cette voie : l'imposition de sanctions complètes et obligatoires contre Pretoria, en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Dans les déclarations qu'ils ont faites au cours de l'examen récent de la question de Namibie au Conseil de sécurité, les représentants des pays africains et d'autres pays non alignés et ceux des pays socialistes ont exigé à nouveau l'imposition de sanctions obligatoires. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas pu prendre la décision voulue, étant donné que deux membres permanents du Conseil de sécurité - les Etats-Unis et le Royaume-Uni - ont apposé leur veto au

M. Troyanovsky (URSS)

projet de résolution des pays non alignés. Ils ont déclaré ce faisant qu'ils seraient prêts à appuyer tout autre projet de résolution qui n'exigerait pas l'application de mesures contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte. Néanmoins, il est évident pour tous que si l'on suivait une telle voie, on contraindrait le Conseil de sécurité à faire du surplace et on encouragerait l'Afrique du Sud à poursuivre sa politique colonialiste et raciste à l'égard de la Namibie et des autres pays africains. Dans le cas présent, l'absence de décision apparaît préférable à une mauvaise décision. Il ne sied guère au Conseil de sécurité, qui se heurte au refus systématique du régime agressif de Pretoria d'exécuter ses décisions et de se conformer à la volonté de l'Organisation des Nations Unies, de prendre chaque année des décisions analogues, qui se sont depuis longtemps révélées inefficaces. Si nous voulons réellement agir, si nous voulons réellement progresser dans la question de l'Afrique australe - et la majorité écrasante des Etats pensent qu'il est indispensable d'éliminer ce foyer du colonialisme et du racisme dans cette région du monde -, il faut exercer des pressions croissantes non seulement sur le régime de Pretoria mais également sur ceux qui l'épaulent et lui offrent une aide multiple.

La propagande occidentale s'efforce de jeter un écran de fumée sur les problèmes de l'Afrique australe, en en présentant une version fallacieuse, selon laquelle le conflit dans cette région du monde n'est qu'une manifestation de l'affrontement Est-Ouest et le problème de la Namibie reflète également cet affrontement. Ainsi, on essaie de créer un prétexte fallacieux pour s'ingérer dans les affaires des pays d'Afrique australe et pour lutter ouvertement contre les mouvements de libération nationale. Cependant, l'époque où des nigauds croyaient encore à ces fables est révolue. Les pays africains et les autres pays non alignés comprennent très clairement, aujourd'hui, que le problème de la Namibie est un problème de décolonisation.

A la Conférence de Luanda, les pays non alignés ont rejeté :

"toutes les manoeuvres destinées à détourner l'attention de la question centrale de la décolonisation de la Namibie en faisant référence à l'affrontement Est-Ouest, au détriment des aspirations légitimes du peuple namibien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale."

La position de notre pays sur la question de Namibie est claire et sans ambiguïté. L'Union soviétique souhaite que le peuple namibien exerce le plus rapidement possible son droit inaliénable à une autodétermination et indépendance

M. Troyanovsky (URSS)

authentiques, sur la base du maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Namibie, y compris Walvis Bay et les îles côtières. Elle souhaite également le retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines de la Namibie. Nous appuyons également le transfert du pouvoir à la South West Africa's People Organization, reconnue par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'Unité africaine en tant que seul représentant légitime du peuple namibien.

L'Union soviétique continuera d'aider la juste lutte de libération que mène, par tous les moyens dont il dispose, le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO. Comme on le sait, cela est conforme aux décisions des Nations Unies. Notre pays est en faveur d'un règlement politique pacifique du problème de la libération de la Namibie, qui doit pouvoir accéder à l'indépendance par la mise en oeuvre immédiate de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et des autres décisions fondamentales du Conseil et de l'Assemblée générale.

Il est grand temps que des mesures efficaces soient prises pour éliminer le colonialisme et le racisme de l'Afrique australe. Le régime raciste sud-africain est à l'agonie. Il faut déployer des efforts résolus pour surmonter les obstacles dressés par Pretoria et ses protecteurs sur la voie de la libération de la Namibie et pour que le peuple namibien accède le plus rapidement possible à une véritable indépendance.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole après la catastrophe qui s'est abattue sur la Colombie, je tiens, au nom de mon gouvernement, à transmettre nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la Colombie.

Il y a quelques semaines seulement, le Siège des Nations Unies était une ruche d'activité alors que les dirigeants du monde se rassemblaient à New York pour célébrer deux événements historiques : le quarantième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ces deux occasions solennelles ont, sans aucun doute, fourni amplement l'occasion aux membres de la communauté internationale de méditer sur les réalisations passées et présentes de notre Organisation, à laquelle nous attachons tant de prix. Cela a été également une période d'autocritique, les Membres de cet organisme évaluant de façon critique le bilan de l'Organisation et relevant certaines de ses insuffisances. Surtout, cela a été une période de régénérescence et de réjouissance. Cependant, nous espérons qu'à la suite de l'évaluation critique du passé et du présent, tous les Etats Membres s'engageront à nouveau à faire face à l'avenir avec plus de détermination et à oeuvrer sans relâche à la réalisation des principes et des objectifs de notre Organisation.

Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies est à la veille d'un autre anniversaire, mais d'une nature différente. C'est un anniversaire qui, à la différence des anniversaires de cette année, peut fort bien ne pas être marqué dans diverses régions du monde. Il s'agit d'un anniversaire qui, sans doute, ne sera pas accompagné du cérémonial que nous avons connu il y a quelques semaines et qui risque, à toutes fins utiles, de passer inaperçu dans les organes d'information du monde.

Cet anniversaire devrait susciter une sombre évocation de la tragédie de la Namibie d'aujourd'hui. Je veux parler ici de l'année 1986, qui, comme vous le savez tous, marquera le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale, qui a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie.

Or, près de 20 ans après cette décision historique, la Namibie, qui est l'unique responsabilité de l'Organisation, continue à être l'otage du régime expansionniste et raciste d'Afrique du Sud. Vingt-cinq ans après l'adoption de la

M. Mudenge (Zimbabwe)

Déclaration sur la décolonisation, l'Organisation doit encore assumer pleinement et efficacement ses responsabilités concernant la Namibie afin de permettre au peuple opprimé de ce territoire de parvenir à une indépendance authentique, conformément à la résolution 1415 (XIV) de 1959 de l'Assemblée générale.

Si la Namibie n'est toujours pas libre, ce n'est pas faute d'initiatives. On se rappellera que l'Organisation s'occupe de la Namibie depuis sa création en 1945, sans parler du fait que son prédécesseur, la Société des Nations, s'en est également occupé. Pendant deux décennies, patiemment et avec persistance, l'Organisation s'est efforcée de persuader l'Afrique du Sud d'accepter que la Namibie soit administrée selon le régime de tutelle et de s'acquitter de ses obligations à l'égard du peuple de ce territoire conformément au mandat. Depuis que le mandat de Pretoria sur la Namibie a pris fin, l'Organisation, par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général, s'est efforcée inlassablement d'obtenir le retrait de l'Afrique du Sud de la Namibie grâce à un règlement négocié, la pièce maîtresse de ce processus étant la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Il y a eu de nombreuses initiatives de la part du Secrétaire général depuis lors, la plus récente étant les contacts qu'il a eus cette année comme suite à la résolution 566 (1985) du Conseil de sécurité. Le facteur commun de toutes ces initiatives est que Pretoria a usé de faux-fuyants à chaque occasion et torpillé chacune de ces initiatives, gagnant ainsi du temps pour consolider son occupation illégale du territoire.

Si la communauté internationale a été très lente à comprendre le message sans équivoque de Pretoria, le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 6 septembre, publié sous la cote S/17442, montre clairement que le régime de Pretoria n'a nullement l'intention d'entendre la voix de la raison quant à la question de Namibie. En effet, les événements récents en Namibie et les déclarations et actes de Pretoria ne nous laissent aucun doute quant à ses véritables objectifs en Namibie et en Afrique australe. En décidant d'aller de l'avant dans sa décision d'imposer une administration fantoche à Windhoek le 17 juin de cette année, l'Afrique du Sud a clairement montré son dessein sinistre de refuser au peuple namibien le fruit de nombreuses années de lutte et de sacrifices et de faire de la Namibie un appendice de l'Afrique du Sud de l'apartheid.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Il est bien évident pour nous que ce dont nous avons été témoins en Namibie au cours de l'année dernière s'inscrit dans le cadre de la stratégie expansionniste du régime raciste formulée par les propagateurs de l'apartheid dès 1949. Le Premier Ministre raciste d'Afrique du Sud d'alors, M. Malan, n'a pas mâché ses mots lorsqu'il a énoncé les intentions de Pretoria à l'égard du territoire dans le discours qu'il a prononcé au Parlement sud-africain le 17 février 1949 :

"Nous placerons le Sud-Ouest africain dans une position telle qu'il sera invulnérable à tout type de propagande et d'incitation. Unissons le Sud-Ouest africain à l'Union de façon constitutionnelle de façon que les deux territoires soient désormais inséparablement liés. Pour ce faire, utilisons le droit incontestable de l'Afrique du Sud, le droit que l'Afrique du Sud possédait également lorsque le mandat existait et que le principe concernant ce mandat n'avait pas disparu, et établissons une affiliation étroite entre les deux territoires, l'Union et le Sud-Ouest africain, même si, tout au moins pour le moment, nous n'allons pas jusqu'à l'ultime limite qui consisterait à incorporer le Sud-Ouest africain à l'Union. Même si nous n'allons pas jusqu'à incorporer le Sud-Ouest africain à notre pays, nous pouvons toujours lier constitutionnellement le Sud-Ouest africain à l'Union de façon si étroite qu'ils ne pourront plus jamais être séparés."

Il est donc bien évident que l'émergence d'une Namibie indépendante, sous la direction de la SWAPO, son seul et légitime représentant, ne peut être conciliée avec les principaux objectifs de Pretoria dans ce territoire. Seule l'existence d'un Etat client tampon à l'instar du fantoche Muzorewa, dominé et dirigé par Pretoria, est compatible avec la politique susmentionnée du régime de Pretoria. Et ce n'est que dans le contexte d'une Namibie officiellement indépendante mais en réalité simple appendice de l'Afrique du Sud que nous devons comprendre la déclaration de Botha selon laquelle il serait disposé, dans certaines circonstances, à accorder l'indépendance à la Namibie, même si les troupes cubaines restaient en Angola.

A la lumière de ces faits, est-il dès lors étonnant que l'Afrique du Sud ait saboté toute initiative des Nations Unies visant à trouver une solution au différend namibien? Est-il étonnant que le régime de Pretoria se soit dérobé à chaque étape du processus de négociation entrepris par le Secrétaire général pour essayer de faire appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité?

M. Mudenge (Zimbabwe)

N'est-il pas surprenant que les racistes de Pretoria aient cherché à dresser un obstacle après l'autre sur la longue route ardue menant à l'indépendance et à la liberté de la Namibie? Sûrement, ce jeu de cache-cache interminable de la part du régime de Pretoria atteste de la conviction que nous avons depuis longtemps que le régime d'apartheid n'est pas près de permettre au peuple namibien d'exercer son droit démocratique et national à l'indépendance et à l'autodétermination, et qu'il ne le fera que si la communauté internationale prend des mesures fermes et résolues pour le forcer à s'exécuter.

C'est parce que nous savons quelles sont les véritables intentions du régime d'apartheid à l'égard de la Namibie que nous trouvons sa politique de couplage si exaspérante. C'est là une tentative éhontée de draper le racisme d'un manteau idéologique occidental de respectabilité. Mais nous ne pouvons accepter l'apartheid sous quelque déguisement que ce soit. Nous rejetons a priori les prétendus intérêts des grandes puissances dans les "sphères d'influence" qu'on voudrait faire prévaloir sur les droits fondamentaux du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance. Et nous affirmons le droit du peuple namibien à accéder à l'état de nation sans avoir à se préoccuper de questions extrinsèques.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Les peuples d'Afrique n'acceptent pas que la Namibie et l'Angola, ou tout autre pays d'Afrique, soient les "sphères d'influence" ou les "arrière-cours" de qui que ce soit. Nous rejetons entièrement le concept hégémoniste des sphères d'influence. La Namibie et l'Angola, à l'instar de tous les voisins de l'Afrique du Sud de l'apartheid, sont au premier chef les pays africains qui sont victimes de la maladie de l'apartheid, qui est la cause essentielle d'une grande partie des souffrances des peuples d'Afrique australe. L'apartheid est agressif, oppressif et meurtrier. Il n'est pas sui generis ainsi que certaines personnes ont essayé de le faire croire. Il appartient à l'espèce du fascisme, et comme sa source philosophique - le fascisme - il doit être combattu et détruit de fond en comble. Le fait que ses victimes en 1985 sont des Noirs et non des Juifs à peau blanche, comme dans les années 40, ne devrait pas nous aveugler. Dans les années 40, tant les Etats capitalistes que communistes se sont associés pour détruire la doctrine malfaisante du fascisme en Europe. Qu'est-ce qui les arrête de faire la même chose aujourd'hui? Ce ne peut être parce que quelqu'un a le moindre doute du fait que l'apartheid est la quintessence du mal. Tous les Etats Membres des Nations Unies ont fait connaître l'horreur dans laquelle ils tenaient le système maléfique de l'apartheid. Qu'est-ce qui les arrête alors de s'unir pour la paix et d'agir ensemble résolument pour éliminer cette abomination de la face de la terre? Est-ce que la couleur de la peau des victimes en cette occasion a influé sur leur jugement? Serait-ce que le commerce inhumain d'esclaves a détruit la conscience de l'homme occidental au point qu'il aurait perdu son sens de la moralité chaque fois que les intérêts des gens de couleur sont en cause? Ce dont ont besoin les pays africains aujourd'hui, ce sont des alliés pour combattre l'apartheid. Que ceux-ci viennent de l'Ouest ou de l'Est n'a aucune importance. De même qu'il importe peu pour les victimes de cette effroyable maladie du SIDA de savoir si le docteur qui en fin de compte trouvera un remède est Américain ou Français. Tout ce dont ils ont besoin, c'est d'un traitement. De même, peu nous importe qui nous aidera à nous débarrasser de ce fléau. Nous accueillons avec joie toute assistance. Nous serons reconnaissants à tous ceux qui nous aideront à nous débarrasser de ce fléau. Nous rejetons énergiquement comme étant moralisatrice et manifestement raciste toute suggestion selon laquelle ceux qui nous aident à combattre l'apartheid et à obtenir l'indépendance pour la Namibie pourraient automatiquement devenir nos nouveaux maîtres. Nous avons combattu le colonialisme et le racisme

M. Mudenge (Zimbabwe)

depuis près de 100 ans. Nous n'avons aucunement l'intention de remplacer un maître étranger par un autre. Conclure que les Africains seront inévitablement dominés par quiconque les aide à se libérer repose sur la notion raciste de l'infériorité congénitale de l'homme noir. Et nous traitons cette notion avec tout le mépris qu'elle mérite. Et cela ne nous influencera jamais quant à savoir avec qui nous allons coopérer. C'est aussi un déni aux leçons de l'histoire de l'Afrique au cours des dernières 20 années de son indépendance.

Des initiatives récentes prises par les Etats-Unis, et révélées dans le Washington Post du 16 octobre et le New York Times du 29 octobre 1985, en vue de renouveler leur aide aux fantoches de l'apartheid en Angola menacent d'engouffrer l'Afrique australe dans un enfer racial dont les conséquences sont incalculables. Oui, la menace de voir entrer les Etats-Unis dans le conflit d'Afrique australe aux côtés de l'Afrique du Sud blanche de l'apartheid a des incidences effrayantes pour la paix et la sécurité du monde. Ce n'est pas seulement un défi lancé aux peuples de Namibie ou d'Angola. C'est un défi direct à tout le continent africain et à tous ceux qui attachent une valeur à la dignité humaine, à la justice et à la moralité. C'est une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine et de tous les préceptes qui régissent les relations internationales. C'est pourquoi nous demandons aux Etats-Unis de réfléchir à nouveau, avant qu'il ne soit trop tard; nous rappelons pour mémoire que le Gouvernement actuel de l'Angola a été contraint de demander l'assistance de Cuba et d'autres pays amis parce que la Central Intelligence Agency (CIA), en coopération avec l'Afrique du Sud, était déjà entrée en Angola aux côtés de l'UNITA et du FLNA et était sur le point d'imposer un régime fantoche à Luanda. Je citerai celui qui était alors directeur des opérations de la CIA dans cette région, M. John Stockwell, qui écrivait dans son livre "A la recherche des ennemis" :

"Pour la CIA, les Sud-Africains étaient la solution idéale en Angola central. Ainsi, sans qu'il ait été besoin d'envoyer des mémos au siège de la CIA disant laissez-nous travailler en coordination avec les Sud-Africains, la coordination s'est effectuée à tous les niveaux et les Sud-Africains, à tous les niveaux, ont accru leur participation avec celle des Etats-Unis d'Amérique."

M. Mudenge (Zimbabwe)

L'Angola n'a donc pas eu d'autres choix que de continuer à demander l'assistance de ses amis, parce que l'Afrique du Sud, ainsi que ses alliés ont continué d'appuyer les bandits de l'UNITA, ouvertement ou clandestinement. Je voudrais reprendre à ce sujet une déclaration faite par M. Pik Botha en 1981 :

"Le Gouvernement sud-africain considère Savimbi en Angola comme un tampon pour la Namibie. Le Gouvernement sud-africain croit que Savimbi veut le sud de l'Angola. L'ayant appuyé jusqu'ici, cela ferait du tort à l'honneur du Gouvernement sud-africain si Savimbi subissait un préjudice."

Nous savons que des parties tierces ont été utilisées par certains pays puissants pour continuer à apporter de l'aide à Savimbi et à d'autres dissidents.

Je suis Africain et en tant que tel je n'accepte pas trop aisément le concept de coïncidence. D'abord, nous voyons l'abrogation de l'amendement Clark; ensuite nous entendons parler de croisés de l'aile droite américaine qui vont tenir des conférences pour les bandits internationaux à Jamba, en Angola, et à Dallas au Texas; ensuite nous voyons les réactionnaires de l'aile droite religieuse américaine se rendre en Afrique du Sud dans une tentative de blanchir l'apartheid de M. Botha; ceci est suivi par une tentative du président Reagan de dire que l'apartheid a été éliminé en Afrique du Sud; à la suite de cela, le Président réussit à émasculer les mesures prises par le Sénat et le Congrès en vue d'isoler l'Afrique du Sud; après quoi l'Afrique du Sud entre à nouveau ouvertement en Angola pour appuyer l'UNITA; après quoi, des envoyés d'Afrique du Sud viennent à Washington pour faire rapport sur la situation de l'UNITA en Angola. Etait-ce accidentel, je me pose la question, si de tous les hommes d'Etat qui ont pris la parole à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire des Nations Unies, le seul qui ait évité de faire référence à la situation explosive en Afrique du Sud était le Président des Etats-Unis? Etait-ce aussi accidentel s'il a été le seul orateur à parler de l'Angola comme une région de conflits menaçant la paix mondiale? Etait-ce une coïncidence si, lorsque l'Afrique du Sud a décidé, à toutes fins utiles, d'interdire que l'on fasse des rapports sur la situation interne en Afrique du Sud, Washington ait braqué la pleine lumière des projecteurs de ses médias sur l'Angola, pour ne pas parler de la situation intérieure de l'Afrique du Sud? Pourquoi la rhétorique de la guerre froide et du McCarthysme a-t-elle été exhumée de sa tombe pour susciter la crainte de l'épouvantail

M. Mudenge (Zimbabwe)

communiste? Non, je me sens en complet accord avec notre ami Polonius, principal secrétaire d'Etat, lorsqu'il dit de Hamlet :

"Bien que ceci soit de la folie, il y a pourtant de la méthode dans cette folie."

Il y a de l'art et de la méthode dans cette série d'événements apparemment sans rapport les uns avec les autres. Nous ne pouvons nous empêcher d'arriver à la conclusion que ce sont eux qui travaillent dur pour écarter les pressions de l'Afrique du Sud, pour donner plus de latitude de manoeuvre à ses dirigeants, en faveur de la préservation de l'apartheid. Nous rejetons ces stratagèmes et nous avertissons leurs auteurs de cesser de jouer avec le feu. L'Afrique australe est un baril de poudre racial et personne, tout particulièrement les pays multiraciaux, y compris les Etats-Unis n'échappera aux conséquences de cette explosion, même pas les croquemitaines communistes. On ne fera pas dévier l'Afrique de son chemin; notre viseur reste braqué sur l'objectif; et avec une persévérance digne de Caton, nous continuerons à insister pour que la citadelle maléfique de l'apartheid soit détruite! Delenda est apartheid.

Les pays non alignés, réunis en session extraordinaire à la Nouvelle-Delhi en avril de cette année et en session ordinaire à Luanda au mois de septembre, ont exprimé leur grave préoccupation devant la situation qui se détériorait en Namibie et ont prié le Conseil de sécurité de se réunir en vue d'envisager de nouvelles mesures, y compris l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre le régime de Pretoria. On se rappellera également que le Conseil de sécurité, connaissant la menace à la paix et à la sécurité que représente le régime raciste de Pretoria en Afrique australe, a décidé, aux termes du Chapitre VII de la Charte, d'adopter la résolution 418 (1977) imposant un embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud. En juin de cette année, le Conseil de sécurité, faisant un modeste pas en avant, a adopté la résolution 566 (1985) qui, notamment, demandait instamment aux Etats Membres de prendre volontairement des mesures contre l'Afrique du Sud, qui pourraient comprendre : la cessation de nouveaux investissements et l'adoption de mesures de dissuasion à cette fin; le réexamen des relations maritimes et aériennes avec l'Afrique du Sud; l'interdiction de la vente de krugerrands et de toutes autres pièces frappées en Afrique du Sud, et des restrictions dans le domaine des sports et des relations culturelles. Depuis lors, plusieurs pays ont pris des mesures visant à isoler le régime de l'apartheid.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Nous notons avec satisfaction que les pays de la Communauté économique européenne (CEE) ont pris de manière concertée un certain nombre de mesures économiques à l'encontre de l'Afrique du Sud, et que le groupe de pays connu sous le nom de Commonwealth, dont mon pays fait partie, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique ont eux aussi imposé des mesures unilatérales.

Le groupe des pays nordiques a adopté depuis longtemps déjà un certain nombre de mesures semblables à l'encontre de l'Afrique du Sud, comme l'ont fait également plusieurs autres pays, y compris l'importante Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui a depuis longtemps imposé un embargo sur le pétrole à l'encontre de l'Afrique du Sud. Le Conseil de sécurité s'est félicité en différentes occasions de l'adoption de ces initiatives diverses, et notamment dans ses résolutions 566 (1985) et 569 (1985).

On aurait pu penser que toutes ces différentes mesures ainsi que les diverses déclarations portant condamnation de l'apartheid fournissaient la base d'une coopération internationale, dans le cadre des Nations Unies, permettant de prendre des mesures concrètes à l'encontre de l'Afrique du Sud. Mais, hélas, comme on pu s'en rendre compte au Conseil de sécurité la semaine dernière, tel n'a pas été le cas. Les pays non alignés et les membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ont présenté à cette occasion un projet résolution commun qui, fondamentalement, était fondé sur les mesures obligatoires déjà en vigueur aux Etats-Unis par suite du décret présidentiel et sur les mesures ayant force obligatoire pour les membres du Commonwealth des nations, en vue de fournir à ces mesures un cadre international exécutoire au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Les rédacteurs de ce projet de résolution ont fait savoir qu'ils étaient disposés à apporter des ajustements à l'une ou l'autre des mesures spécifiques proposées, à condition que les éléments restants soient adoptés dans le cadre obligatoire du Chapitre VII de la Charte.

Ce qui s'est passé ensuite appartient à l'histoire. Tant le Royaume-Uni que les Etats-Unis ont refusé de faire inscrire dans le cadre obligatoire des Nations Unies des mesures qu'ils sont pourtant forcés d'appliquer en vertu d'autres arrangements. Nous ne demandions rien de nouveau. Et ce n'est pas parce que les deux alliés ne croient pas que l'Afrique du Sud représente une menace pour la paix et la sécurité internationales qu'ils ont agi ainsi. Pourquoi? Parce qu'ils sont

M. Mudenge (Zimbabwe)

parties à la résolution 418 (1977) décrétant un embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, où il est clairement déclaré que l'Afrique du Sud est une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est là un jugement que ces deux pays ont prononcé et reconnu il y a longtemps. Pourquoi les représentants de ces deux pays se sont-ils sentis alors obligés de prendre ce ton onctueux de regret lorsqu'ils se sont efforcés désespérément de justifier leur veto? Cela n'était pas nécessaire. Ceux qui ont proposé ce projet de résolution ont agi de bonne foi et cherché à satisfaire tous ceux qui s'efforcent sincèrement d'éliminer l'apartheid. Nous ne pouvons que douter du sérieux et de la sincérité de la promesse faite par ces deux pays à l'égard des mesures envers lesquelles ils se sont déjà engagés. Car, s'ils sont véritablement opposés à l'apartheid, pourquoi refusent-ils alors de s'engager à respecter les mêmes mesures qu'il est proposé d'adopter dans le cadre des Nations Unies?

A l'alinéa iii) du paragraphe 6 de l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique australe, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont déclaré :

"Nous avons pris contre l'Afrique du Sud les sanctions économiques suivantes, ... que nous recommandons à d'autres gouvernements d'adopter..."
(A/40/817, p. 7)

Je répète que, pour ce qui est des sanctions, il est dit dans le rapport :
"nous recommandons à d'autres gouvernements [de les] adopter..."

Plus loin, au paragraphe 8, ces mêmes chefs de gouvernement déclarent que :
"... chacun d'entre nous poursuivra les objectifs du présent accord par tous les moyens et dans toutes les instances auxquelles nous avons accès."
(Ibid., p. 8)

Les termes "par tous les moyens et dans toutes les instances auxquelles nous avons accès" sont réellement d'une extrême importance. Ce libellé appuie clairement l'action entreprise par les membres non alignés et africains du Commonwealth qui, la semaine passée, ont cherché à recommander à d'autres gouvernements l'adoption des sanctions économiques prises par les pays du Commonwealth dans le cadre des instances des Nations Unies, en particulier pour que ces mesures tombent sous le coup du Chapitre VII de la Charte. La plupart des mesures contenues dans l'Accord du Commonwealth sont elles-mêmes rédigées conformément au libellé du Chapitre VII.

M. Mudenge (Zimbabwe)

En fait, si on lit les extraits précités en même temps que la clause 21 du Communiqué publié par les pays du Commonwealth à Nassau où il est dit que :

"Les chefs de gouvernement ont rappelé qu'ils étaient convenus à New Delhi que si l'Afrique du Sud continuait de s'opposer à l'application de la résolution 435 (1978), il conviendrait d'adopter des mesures appropriées en vertu de la Charte des Nations Unies. Ils ont également décidé que l'action envisagée dans l'Accord sur l'Afrique australe devait avoir pour but de forcer l'Afrique du Sud à se conformer à la volonté de la communauté internationale en ce qui concerne la Namibie." (Ibid., p. 13, par. 21)

il doit être clair que, contrairement aux vues d'un membre du Commonwealth tout au moins, les efforts tentés pour inscrire les mesures décrites dans l'Accord du Commonwealth dans le cadre des instances des Nations Unies et dans le cadre obligatoire de ces dernières, sont dans le droit fil de l'esprit et la lettre tant de l'Accord du Commonwealth que du Communiqué.

Pour ceux d'entre nous qui vivent en Afrique australes, les jeux sont faits. L'apartheid doit être démantelé avant qu'il ne nous détruise tous. L'apartheid est déjà en train de détruire chaque jour ceux qui vivent en Afrique australe. Je ne parle pas du massacre quotidien de manifestants innocents auquel nous avons assisté au cours des 14 derniers mois et qui a provoqué la mort d'environ 1 000 personnes. Non. Ce à quoi je pense, c'est aux assassinats et aux privations institutionnalisés dont des centaines de personnes sont victimes quotidiennement en Afrique australe. Je pense notamment au document publié récemment par l'Institut des relations raciales de l'Afrique du Sud qui, en se basant lui-même sur la recherche menée par les Plate Medical Institutions, conclut que plus de trois millions de Sud-Africains noirs sont réduits à la famine ou à la sous-alimentation, que 30 à 40 p. 100 de la population enfantine noire n'ont pas un poids normal pour leur âge, et que le taux de mortalité infantile dans les plaines poussiéreuses que l'on appelle les homelands ainsi que dans les bidonvilles a atteint le chiffre effrayant de 190 sur 1 000 enfants nés vivants.

L'immoralité de ces chiffres réside dans le fait qu'ils se rapportent à un pays dont la production alimentaire est de 12 p. 100 supérieure à la quantité dont il a besoin pour nourrir de manière adéquate toute sa population. Les Africains de l'Afrique du Sud ne souffrent pas en raison des caprices du temps ou simplement

M. Mudenge (Zimbabwe)

parce que la production alimentaire est insuffisante. Non. Si les enfants meurent ou sont sous-alimentés et si des hommes et des femmes meurent de faim au milieu de l'abondance, c'est à cause de l'inhumanité de l'homme envers l'homme. L'apartheid est un assassin. Il assassine les petits enfants noirs simplement parce qu'ils ont eu la mauvaise fortune de naître noirs. Et c'est au sang d'enfants innocents que les sociétés transnationales doivent les superprofits qu'ils redoutent tant de perdre au cas où des sanctions obligatoires seraient imposées, tout comme d'ailleurs les précieux emplois auxquels les pays industrialisés ne sont pas prêts de renoncer.

L'heure n'est pas aux euphémismes. Il faut appeler un chat un chat. Le virus de l'apartheid se moque des frontières nationales. Il a contaminé et tué des milliers et des milliers de personnes de plus que ne l'a fait le combien redoutable fléau du SIDA. Des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont été soit massacrés soit réduits à la famine en raison du soutien que ce régime accorde aux partis dissidents de l'Angola et du Mozambique. En Namibie, au Botswana et au Lesotho, ce régime a massacré des innocents, y compris des réfugiés et des enfants. Dans mon propre pays, le Zimbabwe, l'apartheid, par agents et dissidents interposés, a violé des écolières, assassiné ou mutilé des fermiers et des paysans. Oui, il y a aujourd'hui au Zimbabwe des hommes et des femmes dont les lèvres, le nez ou les oreilles ont été tailladés par les agents de l'apartheid, dans leurs efforts futiles pour abattre le Gouvernement du Zimbabwe librement élu par sa population.

Malheureusement, ce n'est pas là toute l'histoire des ravages que l'apartheid a provoqués en Afrique australe. Les dommages ou les pertes subis ces cinq dernières années seulement, de 1980 à 1984, par les économies des pays de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) en raison des activités du régime d'apartheid atteignent le chiffre astronomique de 10 milliards de dollars. C'est là le prix effrayant que les neuf pays de la SADCC ont dû payer pour la position de principe qu'ils ont adoptée contre l'apartheid en Afrique du Sud. Ce chiffre représente près de deux fois la valeur de toute l'assistance au développement que les pays de la SADCC ont reçue durant ces cinq années et équivaut au tiers de la valeur des recettes d'exportation réalisées par ces neuf pays au cours de la même période et prises ensemble. En résumé, les neuf

M. Mudenge (Zimbabwe)

jeunes pays en développement de la SADCC ont déjà subi des pertes colossales du fait de la lutte contre l'apartheid.

Quand les pays de la SADCC disent qu'ils savent qu'ils souffriront lorsque des sanctions seront imposées contre l'Afrique du Sud mais qu'ils ne veulent pas servir de bouc émissaire à ceux qui s'efforcent de se soustraire à leur devoir international, on doit les écouter.

C'est en tenant compte de tout ce qui précède que l'intensité de nos sentiments et l'urgence de nos appels doivent être perçues. Nous demandons à la communauté internationale de nous venir en aide dès maintenant car demain sera trop tard, à moins qu'elle ne décide d'assister à nos funérailles.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Il est profondément regrettable de constater que la volonté internationale de prendre des mesures efficaces sur la question de Namibie se trouve constamment sapée en raison de l'alliance impie de Pretoria avec les sociétés transnationales. Il ne fait aucun doute pour nous que, malgré leurs affirmations pour nier l'évidence, les sociétés transnationales, principales bénéficiaires du système infâme de l'apartheid, sont, en fin de compte, responsables du retard apporté à l'indépendance namibienne et à l'élimination de l'apartheid. En effet, sans la collaboration de ces sociétés, le boycottage du pétrole à destination de l'Afrique du Sud, pratiqué par l'OPEP, aurait suffi, à lui seul, à mettre à genoux le régime d'apartheid. Qui raffine et distribue les produits pétroliers en Afrique du Sud et en Namibie? Les sociétés transnationales, bien entendu. Qui fournit la technique et les capitaux nécessaires à la modernisation de l'Etat qui pratique l'apartheid sinon les sociétés transnationales? Et pourtant, elles nous affirment avec le plus grand sérieux qu'elles procurent des emplois et qu'elles contribuent à la formation des Noirs. Qui a jamais prétendu que les maîtres esclavagistes ne nourrissaient pas leurs esclaves et ne leur apprenaient pas à être plus productifs?

Non. Les sociétés transnationales ne sont vraiment pas les amies des masses opprimées de Namibie. Malgré les résolutions successives des Nations Unies, malgré l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 21 juin 1971 et le décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie, les sociétés transnationales occidentales continuent à exploiter les ressources naturelles du territoire et les investissements occidentaux continuent à appuyer la machine militaire de l'apartheid en Namibie, perpétuant ainsi l'occupation illégale de l'Afrique du Sud. Dans le Document de base du Secrétariat, A/C.10/1985, établi en septembre dernier pour les auditions relatives au rôle des sociétés transnationales en Afrique du Sud, il est dit que 50 p. 100 du produit national brut de la Namibie sont rapatriés à l'étranger sous forme de bénéfices de sociétés, de paiements d'intérêts et d'envois de salaires. Il y est dit encore que les intérêts économiques étrangers qui opèrent en Namibie n'ont pas pris la moindre mesure destinée à intégrer divers facteurs de l'économie namibienne. Le rapport indique plus loin que les sociétés transnationales occidentales continuent d'être au service de la machine militaire de l'Afrique du Sud en lui procurant des équipements militaires, en lui accordant des prêts, etc.

M. Mudenge (Zimbabwe)

La collaboration entre l'Afrique du Sud et les capitales occidentales ne sert en fait qu'à renforcer l'apartheid et à prolonger l'agonie des masses opprimées de Namibie et d'Afrique du Sud. C'est pourquoi ma délégation estime que des sanctions obligatoires complètes constituent le seul moyen pacifique dont dispose la communauté internationale dans ses efforts pour libérer l'Afrique du Sud de ce système malfaisant. C'est pourquoi également nous demandons instamment à tous les membres de la communauté internationale - et notamment aux membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité qui ont, une fois de plus, abusé de leur droit de veto pour empêcher l'imposition de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud - d'assumer les obligations qui leur incombent au titre du Chapitre VII de la Charte.

Aujourd'hui, alors que le régime de Pretoria est acculé, alors qu'il intensifie ses actes de brutalité et d'agression contre le peuple de Namibie et les Etats voisins de la région, il importe que la communauté internationale accroisse son appui au peuple de Namibie par l'intermédiaire de son authentique et légitime représentant, la SWAPO. La communauté internationale se doit de procurer au peuple de Namibie l'aide matérielle qui lui est indispensable pour continuer sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance.

Je manquerais à mes devoirs si, avant de terminer, je ne rendais pas hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il a déployés afin de trouver une solution rapide aux problèmes namibiens. Nous l'assurons à nouveau de notre appui total.

Qu'il me soit également permis de féliciter le Président du Conseil pour la Namibie, l'ambassadeur Paul Lusaka et, à travers lui, les membres du Comité directeur du Conseil pour le rapport et les recommandations dont nous sommes saisis aujourd'hui. Nous remercions tout particulièrement notre collègue, l'ambassadeur Sinclair, du Guyana, qui, en qualité de président intérimaire, a dirigé avec compétence les travaux du Conseil au cours de l'année dernière. Nous appuyons sans réserve les recommandations contenues dans le document A/40/24 actuellement à l'examen.

A luta continua!

La séance est levée à 13 h 45.